



McGill

ASSEMBLÉE NATIONALE

no 1228-20041027

Heather Munroe-Blum, O.C.

Principal and Vice-Chancellor
Professor of Epidemiology and Biostatistics
McGill University
James Administration Building
845 Sherbrooke Street West
Montreal, QC, Canada H3A 2T5

Principale et vice-chancelière
Professeure d'épidémiologie et biostatistique
Université McGill
Pavillon James de l'administration
845, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) Canada H3A 2T5

Telephone/Téléphone: (514) 398-4180
Telefax/Télécopieur: (514) 398-4768
E-mail/Courrier électronique:
heather.munroe.blum@mcgill.ca

Le 27 mai 2004

Monsieur Louis Gendreau
Sous-Ministre adjoint
Enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation
Édifice Marie-Guyart
1035, rue de la Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5

Monsieur le Sous-Ministre adjoint,

Conformément aux dispositions de la loi 95, je vous prie de trouver ci-joint le rapport de l'année 2002-2003 en trois exemplaires. Tel que demandé, nous en faisons parvenir 67 exemplaires à la direction des ressources matérielles.

Nous nous excusons du retard avec lequel nous vous soumettons ce rapport. Nous comptons bien vous présenter celui de l'année 2003-2004 dans les délais prévus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Ministre adjoint, l'expression de mes sentiments distingués.



Heather Munroe-Blum

p.j.

c.c. Luc Vinet, vice-principal exécutif
Morty Yalovsky, vice-principal, administration et finances

Université McGill

**RAPPORT RELATIF AUX EXIGENCES DE LA LOI 95
POUR L'ANNÉE 2002-2003**

le 15 février 2004



TABLE DES MATIERES

1. Rapport sur la performance et sur les perspectives de développement

Tableau 1 : Indicateurs de performance sur les diplômés

Annexe 1 : Présentation de McGill à la Commission parlementaire
sur la qualité, l'accessibilité et le financement des
universités

2. L'encadrement des étudiants

3. État du traitement du personnel de direction vérifié

4. Extrait du Rapport financier annuel 2002-2003 vérifié

1. RAPPORT SUR LA PERFORMANCE ET SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT
2. L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

1. PERFORMANCE ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Depuis l'été 2003, la haute direction de l'Université travaille à développer et parfaire un processus de planification intégré. Ce processus servira d'outil décisionnel et de dialogue entre les divers partis et inclura :

- l'élaboration d'un plan de développement universitaire fondé en parti sur les objectifs des facultés ;
- l'identification des sources de revenus qui pourront contribuer au financement des priorités ;
- l'allocation, sur une période de trois ans, de budgets et ressources liés aux priorités du plan;
- le suivi du progrès vers les objectifs visés ;
- des mesures de qualité et de comparaison internes et externes;
- une revue et une mise à jour annuelle afin de confirmer et valider les directions institutionnelles.

Le processus a été amorcé l'automne dernier et tous les vice-principaux ainsi que les doyens ont déjà développé des plans préliminaires. Au cours des mois prochains ces plans seront affinés et les détails s'y rattachant seront définis. D'ici mai 2003, nous comptons donc avoir une liste des priorités de développement ainsi que les éléments d'implantation, incluant :

- allocations budgétaires ;
- plan d'embauche professorale ;
- plan de développement de programmes d'enseignement ;
- organisation de la recherche ;
- priorités reliées à la campagne de financement ;
- plan des espaces ;
- plan de modernisation des structures et procédures administratives.

Nous pensons que ce nouveau processus aura un impact profond sur l'ensemble de l'Université puisqu'un examen de nos activités courantes en fera aussi partie intégrante. Entre autres, nous comptons amorcer une revue complète de nos programmes d'enseignement d'ici l'automne 2004 avec l'objectif de compléter cet exercice d'ici décembre 2006.

Finalement, comme cela a été le cas à la fin des années 90, il peut s'avérer très difficile d'effectuer des changements positifs et productifs sans nouvel argent. Après la courte période de réinvestissement qui a accompagné les contrats de performance, il serait fort regrettable et démotivant de devoir avoir recours à de nouvelles coupures afin de pouvoir financer de nouvelles priorités. Nous espérons donc vivement voir le gouvernement continuer dans la foulée des investissements des dernières années. A cet effet, l'Université a décrit un certain nombre de constats et élaboré une série de

recommandations dans le document qu'elle vient de présenter à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Nous incluons donc ce document en annexe (Annexe 1).

2. L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

Il est difficile de résumer, sous forme simple mais exhaustive, l'éventail de mesures que l'Université McGill, ses facultés et ses services prennent pour assurer aux étudiants le meilleur encadrement possible. Nous nous contenterons donc ici de mentionner les mesures qui nous semblent les plus significatives.

L'encadrement des étudiants commence dès leur arrivée au campus universitaire, par une invitation à participer à une "séance d'orientation" au cours de laquelle leur sont présentés le campus, les grands services de l'Université, les services spécifiques aux étudiants, le Code étudiant, les procédures et règlements ayant trait à l'enseignement et à l'administration; chaque faculté ajoute sa session d'orientation propre qui lui permet de traiter du fonctionnement académique et administratif de la faculté et du programme auquel l'étudiant est inscrit.

De plus, une personne s'occupe à temps plein de venir en aide aux nouveaux arrivants, tant du côté académique que social. Plusieurs autres services ont été mis en place pour répondre aux besoins particuliers de certaines populations : étudiants internationaux, autochtones, et francophones. Cette dernière s'inscrit dans l'engagement de l'Université à se rendre plus accueillante aux étudiants francophones en améliorant leur encadrement et en leur offrant davantage de services. Parmi les mesures mises en place, l'Université offre durant l'été, aux étudiants, nouvellement admis au baccalauréat, l'opportunité de suivre des cours d'anglais crédités sans frais. Ces cours permettront aux étudiants qui s'y inscrivent d'améliorer leurs compétences en anglais avant d'entreprendre leurs programmes universitaires. Vers la fin du cours, leurs connaissances de l'anglais seront évaluées et des conseils leur seront prodigués à la lumière de leurs résultats, en particulier dans le cas où des lacunes exigeraient une aide supplémentaire pour permettre aux étudiants de bien entreprendre leur programme d'études, l'automne venu.

Tout au long de ses études à McGill, l'étudiant bénéficie des services d'un "conseiller". Chaque faculté conçoit ses services de conseil pédagogique différemment. De plus, l'Association des étudiants de McGill, en concertation avec l'Université, propose un service de tutorat aux étudiants qui en éprouveraient le besoin. Par ailleurs, les Services aux étudiants offrent un large éventail de services : conseils psychologiques, soins de santé, etc., pour aider les étudiants à faire face à leurs responsabilités et à des problèmes éventuels. Tous les services aux étudiants se trouvent tous dans un même pavillon, construit à cette fin et entièrement autofinancé par l'Université.

L'Université McGill dispose, depuis de nombreuses années, d'une politique voulant que tous les cours dispensés soient évalués par les étudiants. Les facultés ont mis en place

des mécanismes pour assurer un suivi des résultats de ces évaluations. Dans les quelques cas où des lacunes pédagogiques auraient été détectées, les directeurs de départements et les doyens peuvent inviter les professeurs concernés à suivre des sessions de formation et de développement pédagogique offertes par le "Centre for University Teaching and Learning". Depuis 1992, les résultats de ces évaluations sont rendus publics et les étudiants peuvent les consulter dans le réseau des bibliothèques de l'Université. Cette année nous avons entamé un examen des procédures en vue d'améliorer la collecte et la dissémination des résultats. Des changements au plan technique et administratif sont à entrevoir et nous pourrions en rapporter les modalités l'année prochaine.

De plus, McGill s'efforce d'être un chef de file dans l'encadrement et l'appui qu'elle offre à ses étudiants des cycles supérieurs et post-doctoraux. Pour ces derniers, McGill est la première université canadienne à avoir élaboré une politique et des procédures d'encadrement et de suivi qui comprennent, entre autres, un plancher de financement et une participation accrue à l'intérieur de divers comités administratifs. Dans la même veine, afin d'essayer d'améliorer les taux de réussite ainsi que d'écourter la durée des études de nos étudiants des cycles supérieurs, certaines mesures, telle une procédure obligatoire de suivi du progrès des étudiants, ont été mises en place, et d'autres, telle l'adoption d'une politique de financement, sont à l'étude.

Tableau 1

Indicateurs ayant trait à la diplomation et à la durée des études

TABLEAU 1

**Université McGill
LOI 95**

Indicateurs de performance sur les diplômés

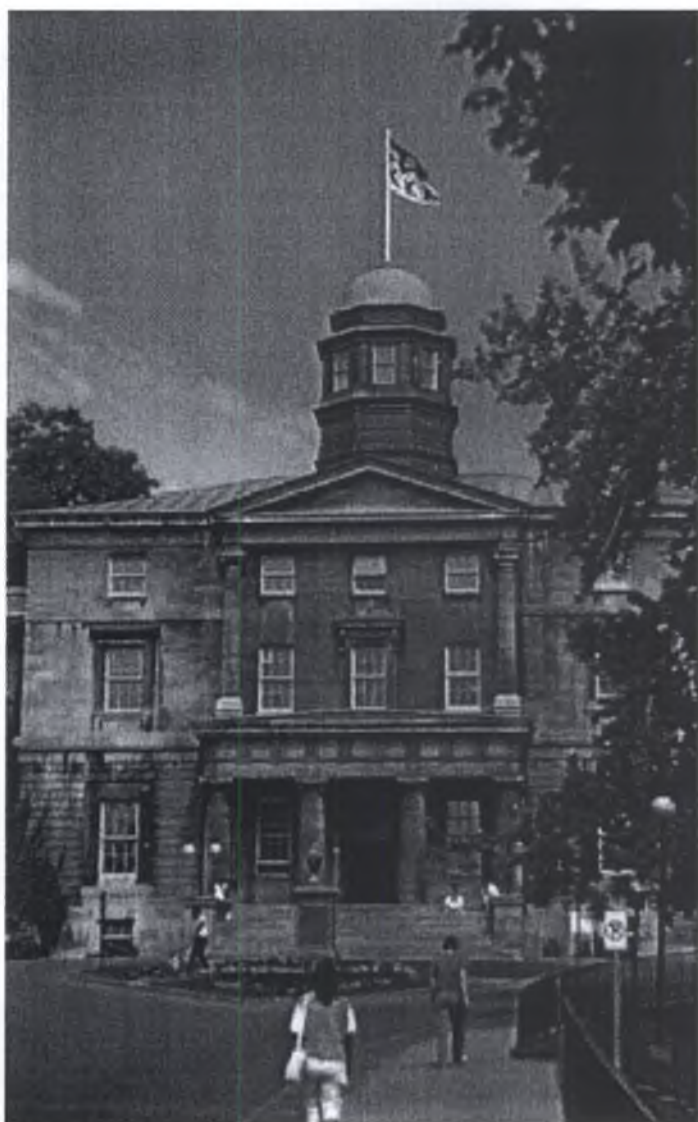
Faculté	88/89 à 97/98 Baccalauréat			88/89 à 97/98 Maîtrise		88/89 à 95/96 Doctorat	
	taux de	durée	nombre de	taux de	durée	taux de	durée
	diplomation	moyenne		diplomation	moyenne	diplomation	moyenne
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(1)	(2)
Agric Env. Sci	77%	3.4	90-115	84%	2.9	76%	4.5
Arts (4)	74%	3.2	90	76%	2.5	45%	5.9
Dentistry	97%	4.1	176	81%	3.5	n/a	n/a
Education	81%	3.2	90	73%	2.6	74%	4.7
Engineering	86%	3.7	90-106	82%	2.6	79%	4.5
Law (5)	89%	3.6	95-125	78%	2.1	62%	4.6
Management	89%	3.1	90	79%	2.6	48%	6.0
Medicine (MDCM)	98%	3.9	198	n/a	n/a	n/a	n/a
Medicine (excl. MDCM)	82%	3.1	90-96	76%	2.4	71%	5.1
Music	62%	4.2	90-99	76%	2.5	50%	5.7
Science	73%	3.3	90	82%	2.7	73%	4.9

Notes:

1. Le taux de diplomation a été calculé en divisant le nombre de diplômés par le nombre de diplômés et d'abandons pour la période en question.
2. La durée moyenne est exprimée en années.
3. Le nombre de crédits associé aux programmes de 1er cycle réfère à un nombre minimal auquel peuvent s'ajouter des crédits pour des mineurs additionnels.
4. Inclus la Faculté d'études religieuses.
5. Les étudiants en droit peuvent cumuler un deuxième diplôme avec une année d'étude supplémentaire.
6. Pour des indicateurs par discipline veuillez vous référer au système RECU dont le Ministère est gestionnaire.
7. Comme l'Université est en pleine période d'implantation d'un nouveau système de gestion des données étudiantes, les programmes d'analyse de rétention ne sont pas encore au point. Ce rapport est donc identique à celui qui a été soumis l'année dernière.

Annexe 1

**Présentation de McGill à la Commission parlementaire sur la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités**



Mémoire présenté
par l'Université McGill
à la Commission
parlementaire sur la
qualité, l'accessibilité
et le financement
des universités

Février 2004



McGill

Table des matières

Sommaire des recommandations présentées à la Commission parlementaire	1
Sommaire des recommandations concernant un cadre stratégique pour les universités du Québec	2
Introduction	3
L'Université McGill	4
Recommandations de l'Université McGill concernant le cadre stratégique pour l'enseignement universitaire au Québec	9
Sommaire	24

Sommaire des recommandations présentées à la Commission parlementaire

Les universités sont au cœur du développement de la société québécoise moderne. Depuis plus de quarante ans, les gouvernements successifs ont reconnu l'importance cruciale de l'enseignement universitaire et ont fait des investissements significatifs pour accroître l'accessibilité aux universités et leur excellence. Notre vie économique, sociale et culturelle s'en est trouvée considérablement enrichie.

Notre succès au sein d'une économie mondiale fondée sur les connaissances dépendra de plus en plus de la qualité de nos universités et de la capacité de nos étudiants d'y accéder. Cela est particulièrement vrai dans le cas des universités à forte intensité de recherche telles les universités McGill, Laval et de Montréal.

Le système universitaire du Québec est néanmoins fragile car il est sérieusement affecté par de graves compressions budgétaires. Les réalisations en éducation d'une génération de leaders politiques et universitaires sont en péril, tout comme les bénéfices de ces réalisations pour la société québécoise. De nouveaux investissements stratégiques s'imposent de façon urgente, afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité aux universités du Québec en général et à l'Université McGill, en particulier.

La qualité et l'accessibilité coûtent cher, et aucun gouvernement au monde n'est parvenu, seul, à en assurer le financement de manière adéquate. Afin de garantir la qualité et l'accessibilité, les universités doivent développer différents partenariats, faire preuve de responsabilité dans la gestion de leurs revenus, et pouvoir exploiter des sources de financement autres que les transferts nécessaires et essentiels venant du gouvernement. À cette fin, il faudra miser davantage sur la philanthropie et les contributions d'entreprises. De plus, les universités devraient avoir la responsabilité de fixer les droits de scolarité dans un cadre gouvernemental rigoureux d'imputabilité.

En dépit des droits de scolarité les plus bas au Canada, la proportion de la population du Québec fréquentant l'université est inférieure à la moyenne canadienne. Par ailleurs, les restrictions budgétaires résultant du « gel des droits de scolarité » menacent la qualité de l'enseignement universitaire dans cette province. Céder aux universités la responsabilité de fixer les droits de scolarité selon un cadre négocié et bonifier en même temps les programmes de soutien financier pour les étudiants qui en ont besoin, concourrait plus efficacement à atteindre le double objectif de la qualité et de l'accessibilité que ne le permet le système actuel.

L'Université McGill se réjouit de la tenue des présents débats publics parrainés par la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Ailleurs en Amérique du Nord et dans le monde, on prépare le succès en s'assurant de mettre en œuvre des politiques efficaces pour le financement des universités – le défi est urgent et pressant. Dans l'intérêt de l'ensemble de ses citoyens, le Québec n'a pas les moyens de perdre sa position de leadership dans ce domaine.

Sommaire des recommandations concernant un cadre stratégique pour les universités du Québec

Dans l'élaboration du nouveau cadre stratégique, l'objectif est de maximiser la qualité d'activités différenciées en enseignement et en recherche tout en favorisant une plus grande accessibilité et l'égalité des chances pour tous. Chacun des six principes suivants proposés par l'Université McGill s'inspire des succès passés et implique des changements par rapport aux pratiques actuelles.

1. Toutes les sources de financement des universités devraient contribuer davantage afin de préserver et d'améliorer tant la qualité que l'accessibilité financière. L'objectif à court terme devrait être d'atteindre le financement moyen des provinces canadiennes, et l'objectif à moyen et à plus long terme, de devenir le leader au Canada en matière de financement.
2. D'un point de vue social et moral, il s'impose d'aspirer à un réseau universitaire à la fois accessible et axé sur la qualité. Si le financement public direct des universités doit être maintenu, voire accru, à l'évidence, les fonds publics seuls ne suffisent pas à assurer l'atteinte des objectifs que sont la qualité et l'accessibilité. Le gouvernement devrait, par conséquent, encourager les partenariats, à l'instar de ce qui se fait ailleurs en Amérique du Nord, en supprimant les mesures dissuasives et aussi en fournissant des mesures incitatives pour l'expansion et la diversification des sources de revenus à la disposition des universités. Le soutien financier global doit atteindre un niveau efficace.
3. Étant donné la diversité des besoins, intérêts et aspirations de la société envers les universités et la recherche universitaire, la politique gouvernementale devrait faire ressortir, encourager et valoriser la diversification des missions institutionnelles tout en reconnaissant qu'il y aura généralement plus d'un établissement dans chaque groupe à mission spécifique. Le choix et la qualité des programmes s'en trouveront accrus, chaque établissement pourra jouer un rôle apprécié; les coûts associés à ces missions et à ces choix pourront varier.
4. Les universités à forte intensité de recherche jouent un rôle unique et crucial au sein du système d'enseignement universitaire par la portée et la nature de leurs activités de recherche, et du fait qu'elles forment des étudiants aux cycles supérieurs, des chercheurs post-doctoraux et des professionnels. Si l'on reconnaît le rôle distinctif que jouent ces universités à forte intensité de recherche, il importe aussi de reconnaître leurs besoins particuliers.
5. Les activités de recherche universitaire dans toutes les disciplines devraient être vigoureusement soutenues par les gouvernements du Québec et du Canada afin non seulement de maintenir, mais d'accroître la compétitivité des chercheurs d'élite, l'infrastructure de recherche, et l'ampleur et la qualité des programmes de recherche. Cela doit s'accompagner de niveaux efficaces de soutien pour les coûts indirects.
6. Le financement d'une université devrait être fonction du regroupement d'universités auquel elle appartient tout en valorisant la diversité de ces regroupements. Le financement public doit être opportun, stable et prévisible, transparent, efficace et équitable, afin d'assurer l'atteinte des objectifs et aspirations du Québec envers les universités, la recherche universitaire et le développement social connexe. Un cadre pluriannuel de financement est éminemment souhaitable.

Introduction

Le Québec ne peut maintenir ses institutions dans un état d'immobilisme alors que d'autres établissements et systèmes vont de l'avant.

L'Université McGill approuve vivement la tenue d'une *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*. Nous sommes heureux de contribuer à ce processus essentiel de consultations du gouvernement. Nous profitons donc de cette occasion pour présenter nos recommandations pour l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique qui, à notre avis, saura le mieux soutenir et faire avancer le système universitaire du Québec. Nous nous concentrons également sur le rôle du gouvernement fédéral et d'autres partenaires dans le financement des universités au Canada et au Québec.

Le système universitaire du Québec était une des pierres angulaires de la politique sociale pendant les quarante dernières années. Il a contribué de façon significative au développement de la société québécoise. Nous pouvons, à juste titre, être fiers de nos réalisations. Ce réseau est capital pour continuer à répondre aux besoins de la société et à cette fin, il doit être souple et dynamique. Nous estimons que le cadre stratégique du financement des universités requiert des changements urgents si nous voulons maintenir notre contribution, faire face à la concurrence et renforcer la position de leader du Québec au sein de la société du savoir. Au cours de la dernière décennie des gouvernements des États-Unis, du Canada et de l'Europe ont entrepris un examen similaire de leurs activités d'enseignement supérieur et de recherche, pour faire en sorte qu'elles soient les plus compétitives possible au sein de la société mondiale des connaissances. Une des résultantes a été d'accroître l'autonomie des institutions en matière de détermination des droits de scolarité afin d'améliorer la qualité, tout en augmentant les programmes d'aide aux étudiants afin d'assurer l'accessibilité.

La présente Commission survient à un moment décisif pour les universités du Québec. Les débats et le cadre stratégique qui en résultera détermineront si les universités du Québec ont accès aux ressources requises pour développer leur plein potentiel pour servir la société. Chose certaine, le statu quo n'est pas une option. Comme l'ont conclu les diverses commissions nationales et internationales qui se sont penchées sur la question, la force d'un réseau universitaire est une réalité en constante évolution – qui progresse ou qui régresse. Le Québec ne peut maintenir ses institutions dans un état d'immobilisme alors qu'ailleurs d'autres établissements et systèmes vont de l'avant. Si l'enseignement supérieur a été au cœur du développement social, il n'a jamais été plus important pour la société qu'il ne l'est aujourd'hui et qu'il ne le sera dans un avenir prévisible!

Voici quelques éléments de réflexion :

- Les universités figurent parmi les principales forces motrices du développement social, de la santé, de la prospérité économique et de la sécurité.
- Par leurs programmes et réseaux d'enseignement et de recherche, les universités attirent le talent, les technologies, le savoir et les investissements; par conséquent, elles font fructifier les investissements publics, au profit de leurs collectivités.
- Les diplômés universitaires sont des chefs de file en matière de création et de développement d'industries fondées sur le savoir qui alimentent l'innovation. Pour répondre à leurs intérêts et leurs talents, ils mettent de l'avant l'excellence dans les services et les industries basées sur le savoir dans les domaines de la santé, de l'éducation, du social et du culturel au service des citoyens.
- Par leurs réseaux culturels et économiques internationaux, les diplômés universitaires consolident le profil du Québec sur le plan international et accroissent ses débouchés.
- Les diplômés universitaires obtiennent et créent de meilleurs emplois, et gagnent et dépensent beaucoup plus que ceux qui sont moins instruits.
- Les programmes universitaires de formation professionnelle, des cycles supérieurs et post-doctoraux contribuent de manière unique au développement de systèmes d'innovation et aux entreprises créatives, productives et lucratives, et aux emplois qui s'y rattachent.

Pour que les universités du Québec prospèrent et répondent aux attentes des Québécois au XXI^e siècle, elles doivent être soutenues et être tenues de rendre des comptes. Parallèlement, elles ne doivent pas être gênées par l'incertitude, les réglementations, les restrictions et des mesures dissuasives financières contre-productives qui font obstacle à une démarche productive, compétitive et axée sur la qualité.

L'Université McGill

L'Université McGill est un important établissement public, reconnu de par le monde pour la qualité de ses professeurs, ses étudiants remarquables et ses contributions d'avant-garde au savoir, à la technologie, à l'innovation, à l'enseignement et au service communautaire. Depuis 1821, le monde entier associe l'Université McGill au Québec, et le Québec à l'Université McGill. McGill prise son statut et son rôle d'université publique, et se réjouit d'être *québécoise* et de servir les intérêts du Québec et de sa population.

La population étudiante de notre université témoigne du caractère et du rôle unique que joue McGill au sein du système universitaire du Québec. En effet, aucune autre institution nord américaine n'offre à ses étudiants locaux un environnement étudiant aussi international que ne le fait McGill. Notre population étudiante se compose pour plus de la moitié de résidents du Québec et d'environ un quart de résidents d'autres provinces canadiennes. Le reste est composé d'étudiants étrangers attirés par la réputation et les excellents programmes d'enseignement et de recherche

L'Université McGill compte environ 13 % de l'effectif universitaire de premier cycle du Québec, 18 % de l'effectif des cycles supérieurs (...)

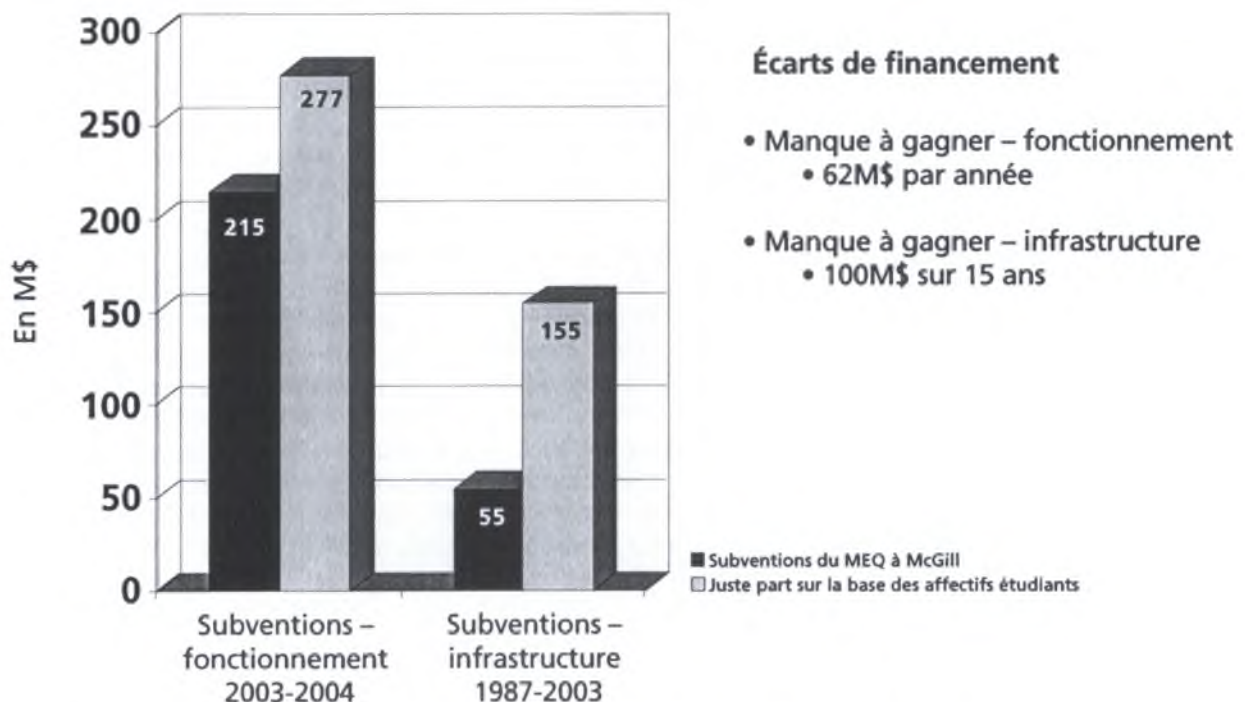
Pourtant l'Université McGill ne reçoit que 12 % de l'enveloppe budgétaire que destine le MEQ à l'exploitation des universités et moins de 6 % des investissements distribués ces 15 dernières années par les Plans quinquennaux.

de McGill ainsi que les attraits sociaux et culturels de Montréal et du Québec. Plus de 20 pour cent des étudiants de McGill sont francophones, tous nos étudiants sont en mesure de présenter leurs travaux et examens en français, et dans diverses facultés ils peuvent assister à des cours donnés en français. L'Université McGill attire des étudiants remarquables qui ont collectivement la plus haute moyenne pondérée cumulative au Canada et le taux le plus élevé de diplomation au premier cycle parmi toutes les universités canadiennes.

Peu importe les facteurs d'évaluation, les normes de McGill sont élevées et, de ce fait, nous sommes capables de faire des contributions exceptionnelles au Québec de maintes façons. Selon le Document 2003-DF-115-11 du MEQ, l'Université McGill compte environ 13 % de l'effectif universitaire de premier cycle du Québec, 18 % de l'effectif des cycles supérieurs, et approximativement 29 % du financement de toutes les activités de recherche subventionnées et jugées par des pairs qui sont menées au Québec. Pourtant, l'Université McGill ne reçoit que 12 % de l'enveloppe budgétaire que destine le MEQ à l'exploitation des universités et moins de 6 % des investissements distribués ces 15 dernières années par les Plans quinquennaux et les règles budgétaires (Graphique 1).

Graphique 1

McGill reçoit moins que sa juste part des subventions du MEQ



Sources : Données calculées à partir des règles budgétaires et les plans quinquennaux du MEQ

*Victoria Kaspi,
astrophysicienne,
Chaire de recherche du Canada
en astrophysique d'observation*

*« J'ai quitté le MIT pour McGill
parce que les ressources et les
fonds de recherche y sont
excellents. Également, je trouve
intéressant d'être une
pionnière, puisque je suis la
première astrophysicienne du
département. Ceci me permet
d'avoir mon mot à dire sur
l'organisation de mes travaux
de recherche. McGill m'offre la
structure d'équipe et les
ressources indispensables pour
identifier des magnétoiles.
C'est par son soutien à la
recherche que McGill se classe
au rang des grandes
universités internationales. »*

McGill se distingue parmi les universités de recherche. En 2003, notre institution a été nommée l'université canadienne à vocation de recherche de l'année, parce que ses professeurs réussissent mieux que ceux des autres universités canadiennes tant dans les concours des programmes de recherche jugés par des pairs, qu'au niveau de l'impact de leurs publications de recherche jugées par des pairs. Le magazine *Maclean's* a classé McGill au second rang au Canada dans la catégorie des universités de recherche avec une faculté de médecine – bien que notre taille soit la moitié de celle de l'Université de Toronto qui a été classée première de cette catégorie. Nous jouissons d'une solide tradition et culture en recherche, d'une excellente réputation en enseignement ainsi que de « premières mondiales » – qu'il s'agisse d'Ernest Rutherford, la première personne d'une université du Québec à mériter un prix Nobel, de Wilder Penfield qui a cartographié le cerveau humain ou de William Osler, pionnier en enseignement médical. Une tradition qui s'est poursuivie avec d'éminents universitaires tels que Brenda Milner, William Feindel, Ann Carson, Bernard Belleau, Ronald Melzack, John Jonas, Bruce Trigger, Tom Hudson, Charles Taylor, Paul-André Crépeau, Maurice Pinard, Charles Scriver, Charles Leblond et Albert Aguayo, parmi tant d'autres nombreux spécialistes réputés dans leur domaine.

Aujourd'hui, nos chercheurs repoussent les limites du savoir notamment dans des domaines comme la génomique et la protéomique, le génie biomédical, la gestion de l'eau, la biodiversité, la salubrité des aliments, les nanotechnologies, le droit civil et le droit comparé, ainsi que la technologie en musique, et attirent ainsi au Québec talents, attention et financement des quatre coins du monde.

Grâce à sa mission de recherche et à son engagement envers l'enseignement supérieur et la formation de générations de scientifiques, d'universitaires et de professionnels de calibre mondial, l'Université McGill décerne plus de 300 doctorats chaque année, ce qui représente plus de 30 % de tous les doctorats décernés au Québec.

Compte tenu de notre performance passée et actuelle en recherche, le progrès de McGill a un impact sur d'autres établissements du Québec. Il y a donc lieu de préciser clairement nos aspirations et intentions. L'Université McGill est bien déterminée à poursuivre sa mission particulière et historique, à se classer parmi les premières et les meilleures universités publiques à forte intensité de recherche du monde tout en contribuant substantiellement au succès du Québec. En Amérique du Nord, nos homologues sont les principales universités publiques de recherche du Canada et des États-Unis, qui comptent, entre autres, Berkeley, UCLA, Michigan, l'Université de Toronto, l'Université de la Caroline du Nord, l'Université de Montréal, l'Université de la Virginie et l'Université de la Colombie-Britannique. Depuis 1926, l'Université McGill et l'Université de Toronto sont les deux seuls membres non américains de l'Association of American Universities (AAU), qui représente les premières soixante-deux universités publiques et privées de recherche en Amérique du Nord. McGill est reconnue sur le plan national et international comme un exemple exceptionnel d'une université publique à forte intensité de recherche, ayant été un chef de file dans le développement de politiques canadiennes en matière de recherche et d'enseignement supérieur. Elle a beaucoup contribué à la

position dominante du Québec et du Canada en enseignement et recherche universitaires. L'Université McGill, l'Université de Montréal et l'Université Laval sont également membres du G10 – les dix premières universités publiques de recherche au Canada.

Il s'agit là de réalisations importantes et notables, mais pour maintenir l'excellence et le succès, le Québec doit convenir que les universités publiques de recherche, comme McGill, ont une place cruciale dans son système d'enseignement supérieur. L'Université McGill participe avec enthousiasme à maints partenariats, mutuellement bénéfiques, en enseignement et en recherche avec d'autres institutions sœurs du Québec. Mentionnons notamment des programmes conjoints de doctorat en sciences infirmières, en service social et en administration avec l'Université de Montréal; la collaboration en génétique et en démographie avec l'UQAC; en océanographie avec l'UQAR, Laval et l'UQAM; en génie minier avec l'École Polytechnique, Laval et l'UQAT; en agrotechnologie et en transformation des aliments avec le Collège John Abbott; ainsi qu'avec le secteur privé en biotechnologie, en aérospatiale, en génie et dans les industries muséales et culturelles.

Récemment, Standard & Poor's, l'agence de cotation internationale, réaffirmait l'excellence de McGill en confirmant sa viabilité future quant à la cotation de ses obligations. Et pourtant, le sous-financement du système (et le sous-financement exceptionnel de McGill – voir à nouveau le Graphique I) a un effet négatif pernicieux sur notre institution, compromettant sérieusement le rendement potentiel des investissements faits par les contribuables et autres donateurs. Il faudrait souligner que ce sous-financement chronique n'est pas compensé par les revenus engendrés par les fonds de dotation de l'Université McGill. Au cours de l'année fiscale 2003, ces revenus ont totalisé 39,6 millions de dollars. De ceux-ci, 34 % a été affecté à des programmes d'aide financière aux étudiants, 13 % aux bibliothèques, au campus Macdonald et à d'autres besoins divers; le reste a été attribué en soutien académique, notamment à des chaires et des programmes de recherche. Il est aussi important de noter que l'utilisation de 99 % de ces revenus n'est pas laissée à la discrétion de l'université mais est prescrite par l'acte de donation.

Effets du sous-financement sur McGill :

- par comparaison à celle de ses homologues du Québec et du Canada, l'infrastructure de McGill est beaucoup plus affectée par le fait que l'entretien de ses installations de recherche et d'enseignement a été indûment différé. Cela freine énormément le développement de nos installations et met en péril notre capacité de retenir le personnel de qualité recruté au terme de longues recherches;
- nous ne pouvons offrir d'aide financière adéquate aux étudiants qualifiés;
- McGill est nettement dans l'impossibilité de fournir les services qu'attendent son corps professoral et ses étudiants;
- nous perdons de brillants étudiants en raison de la non-compétitivité de nos niveaux de soutien;

- la taxation par le gouvernement du financement de nos étudiants étrangers nuit à notre capacité à les soutenir de manière efficace;
- en dépit de nos succès importants à cet égard, nous faisons moins que nous le pourrions en matière de transfert des fruits de la recherche universitaire à la collectivité et au marché, par manque de financement suffisant pour de tels services.

Ce qui suit est une série de recommandations pour le cadre stratégique du Québec en matière de financement des universités. Si nous ne proposons pas de procédures spécifiques de mise en œuvre, nous invitons vivement le gouvernement du Québec à examiner les points suivants :

- (a) assurer la transparence, l'équité et une stabilité pluriannuelle en finançant les subventions de fonctionnement au moyen de formules ou de concours dont les règles seraient équitables pour tous;
- (b) l'importance capitale de financer adéquatement le développement, la rénovation et l'entretien des infrastructures d'enseignement et de recherche;
- (c) la création de mécanismes permettant de financer convenablement les coûts indirects associés à la mission de recherche;
- (d) le rôle et la valeur unique des étudiants canadiens et étrangers dans notre réseau d'universités; et
- (e) la nécessité particulière de financer les études aux cycles supérieurs et au niveau post-doctoral à des niveaux compétitifs à l'échelle nationale et mondiale.

Nous sommes convaincus que le gouvernement reconnaît que la force et la faculté d'adaptation du système universitaire du Québec sont importantes pour tous les citoyens, et non seulement pour ceux qui participent directement aux activités quotidiennes des universités. Nous souhaitons vivement que la présente *Commission* réussisse à saisir les possibilités d'action et à relever les défis que suppose l'élaboration d'un cadre stratégique. Le thème sous-jacent aux six principes formulés par l'Université McGill est que ce cadre stratégique devrait maximiser la qualité des différents créneaux en enseignement et en recherche, tout en favorisant l'accessibilité et l'égalité des possibilités de participation. En s'appuyant sur les réussites antérieures exceptionnelles du Québec, chacun de nos principes suppose un changement par rapport aux pratiques actuelles.

La position de McGill présume que le Québec accepte la responsabilité de fournir une base adéquate de financement public. Nous appuyons tous les efforts visant à accroître les ressources émanant de la philanthropie, du secteur privé ainsi que des droits de scolarité des étudiants inscrits au premier cycle et aux programmes de formation professionnelle, dans le but d'optimiser les ressources publiques – non de s'y substituer. Ces ressources additionnelles, indispensables pour améliorer la qualité de l'enseignement universitaire, permettront qu'aucun étudiant qualifié ne se voie refuser la chance d'étudier dans une université du Québec par manque de moyens financiers – ce qui, pour l'instant, ne peut être assuré.

Recommandations de l'Université McGill concernant le cadre stratégique pour l'enseignement universitaire au Québec

1. Toutes les sources de financement des universités devraient contribuer davantage afin de préserver et d'améliorer tant la qualité que l'accessibilité financière. L'objectif à court terme devrait être d'atteindre le financement moyen des provinces canadiennes, et l'objectif à moyen et à plus long terme, de devenir le leader au Canada en matière de financement.

Ces dernières années, le Québec a vu s'éroder sa position au Canada en matière de financement des universités et de la recherche universitaire. Nous estimons que le gouvernement du Québec a l'obligation morale et sociale de mettre fin au grave sous-financement de ses universités et de s'engager à court terme à ramener leur financement à un niveau au moins égal à la moyenne canadienne. À moyen et à plus long terme, le Québec doit faire en sorte que ses universités, sans égard à leurs missions spécifiques et distinctives, aient accès à des ressources comparables à celles qui existent dans les sociétés les plus progressives en Amérique du Nord et ailleurs au monde.

À l'heure actuelle, le financement à la disposition des universités du Québec est si inadéquat que tant la qualité que l'accessibilité s'en trouvent menacées. Comme le précisent le mandat de la Commission et le thème transsectoriel de nos six recommandations, les universités doivent offrir l'accessibilité et l'égalité des chances, mais aussi pouvoir offrir une qualité comparable à celle trouvée chez leurs homologues de l'extérieur du Québec.

Des données comparatives sur des sociétés démocratiques économiquement avancées montrent qu'un gel ou même l'absence complète des droits de scolarité ne sont pas garants d'une meilleure accessibilité à l'obtention d'un diplôme ou de niveaux acceptables de qualité des programmes. Inversement, la qualité et l'accessibilité se trouvent améliorées lorsque les droits peuvent augmenter et qu'ils sont conjugués à l'obligation de fournir de l'aide financière aux étudiants ayant les qualifications académiques requises et qui en ont le besoin. Vivant dans la ville la plus cosmopolite du Canada, les Montréalais sont déjà très conscients que la compétition économique et sociale se situe aux niveaux national et international. Le Québec fait face à des défis qui évoluent rapidement. Un système universitaire fort, capable de s'adapter, diversifié, accessible et de grande qualité est une condition préalable au succès.

Par conséquent, la première et la plus importante recommandation que l'Université McGill formule à la Commission est un vibrant appel pour un accroissement des niveaux globaux de financement des universités. Nous invitons vivement le gouvernement à s'engager à maintenir et à accroître le financement des universités et à faire en sorte que ce financement public puisse être complété à partir de la gamme de sources communément utilisées en Amérique du Nord.

2. D'un point de vue social et moral, il s'impose d'aspirer à un réseau universitaire à la fois accessible et axé sur la qualité. Si le financement public direct des universités doit être maintenu, voire accru, à l'évidence, les fonds publics seuls ne suffisent pas à assurer l'atteinte des objectifs que sont la qualité et l'accessibilité. Le gouvernement devrait, par conséquent, encourager les partenariats, à l'instar de ce qui se fait ailleurs en Amérique du Nord, en supprimant les mesures dissuasives et aussi en fournissant des mesures incitatives pour l'expansion et la diversification des sources de revenus à la disposition des universités. Le soutien financier global doit atteindre un niveau efficace.

Les programmes des universités du Québec sont désavantagés sur le plan de la qualité et de l'accessibilité en raison d'une insuffisance de financement grave et croissante. Les universités du Québec sont financées à un niveau bien en deçà de la moyenne canadienne. La CREPUQ (Tableau 1) a établi au moyen de documents que, comparativement au coût moyen (pondéré par programme d'études) des systèmes universitaires dans d'autres provinces canadiennes, le manque à gagner en matière de financement pour le Québec était supérieur à 375 millions de dollars pour le seul exercice de 2002-2003. Le sous-financement existe et, malgré les efforts déployés pour améliorer l'efficacité, il s'est accru depuis 1995-1996, alors qu'il s'établissait déjà à 100 millions de dollars. Les dommages sont cumulatifs et la politique actuelle de financement des universités au Québec n'est tout simplement pas viable.

Nulle part au monde, les fonds publics ne suffisent-ils à soutenir un système universitaire dont le mandat est d'assurer simultanément la qualité et l'accessibilité.

Aucun étudiant ayant les qualifications académiques requises ne devrait être privé de la possibilité d'étudier à l'université en raison d'un manque de moyens financiers.

Tableau 1

Le Québec doit investir 375 M\$ par année pour atteindre les niveaux de financement ailleurs au Canada.

Sous-financement chronique produit un manque à recevoir cumulatif de 2,6 milliards \$ au cours de la dernière décennie.

	Coût moyen pondéré par étudiant		Écarts moyens avec le reste du Canada (en millions de \$)
	Au Québec	Ailleurs au Canada	
1995-96	7 353 \$	7 755 \$	100,2
1996-97	7 157 \$	7 753 \$	147,1
1997-98	6 879 \$	8 027 \$	281,0
1998-99	6 767 \$	8 497 \$	433,1
1999-00	7 519 \$	9 194 \$	428,9
2000-01	7 844 \$	9 452 \$	421,7
2001-02	7 884 \$	9 321 \$	388,5
2002-03	7 804 \$	9 110 \$	375,3
Total			2 575,8

Source : CREPUQ.

Nulle part au monde, les fonds publics ne suffisent-ils à soutenir un système universitaire dont le mandat est d'assurer simultanément la qualité et l'accessibilité. La question est donc : quel est le cadre stratégique raisonnable et efficace qui permettrait à la fois à la qualité des programmes universitaires d'enseignement et de recherche et à l'accessibilité aux universités de croître?

Une des approches possibles serait de mettre à la disposition des universités des niveaux stables de soutien public, au moyen d'un modèle de budget pluriannuel, tout en créant de nouvelles perspectives d'avenir et des mesures incitatives pour que les universités puissent diversifier et élargir leurs sources de revenus au-delà des subventions de fonctionnement du MEQ. Ailleurs, on équilibre le soutien fondamental du gouvernement aux universités publiques par la philanthropie et d'autres ressources privées, par les revenus tirés d'activités auxiliaires, ainsi que par la hausse des droits de scolarité pour les étudiants du premier cycle et de la formation professionnelle, cette dernière étant assujettie à des niveaux imposés d'aide financière aux étudiants. De telles approches ont permis d'accroître la participation en général, l'accessibilité pour les étudiants doués, et la qualité des programmes. Les mesures incitatives de fonds de contrepartie du gouvernement de l'Ontario ont réussi à créer des dotations pour chaque université (sans égard à leur taille ou emplacement), tout en favorisant une culture de philanthropie.

Les changements aux structures de droits de scolarité devraient être échelonnés de manière raisonnable, prévisible, et devraient être indexés à l'inflation dès maintenant. Une attention particulière pourrait être accordée aux étudiants présentement à l'université, inscrits sous l'ancienne politique.

Aucun étudiant ayant les qualifications académiques requises ne devrait être privé de la possibilité d'étudier à l'université en raison d'un manque de moyens financiers. Ainsi, un élément fondamental de la politique proposée est le transfert de la responsabilité de fixer des droits de scolarité et autres frais, du gouvernement aux instances dirigeantes des universités. Ces dernières seraient ainsi responsables de garantir un niveau fixe et vérifiable d'aide dans le cadre d'une structure de comptabilité fiduciaire.

Les changements aux structures de droits de scolarité devraient être échelonnés de manière raisonnable, prévisible, et devraient être indexés à l'inflation dès maintenant. Si les droits de scolarité avaient été indexés dès 1994-95, année de l'imposition de leur gel, les droits seraient aujourd'hui de 2 000 \$ plutôt que de 1 668 \$, soit une hausse totale de 20 % sur neuf (9) ans. Selon la CREPUQ, cela aurait entraîné une augmentation actuelle des revenus supérieure à 60 millions de dollars pour les universités. Une attention particulière pourrait être accordée aux étudiants présentement à l'université, inscrits sous l'ancienne politique.

Les droits de scolarité au Québec ont été fixés et réglementés par le gouvernement et ils sont virtuellement gelés aux plus bas niveaux qui soient sur le continent. L'approche du gel des droits de scolarité reflète trois hypothèses, dont aucune ne constitue aujourd'hui une assise saine de politique. Ces hypothèses sont que : (a) le gouvernement est prêt et capable de payer près de la totalité du coût de l'éducation universitaire, en garantissant tant la qualité que l'accessibilité; (b) l'uniformité des programmes de formation universitaire, des établissements et des droits est à la fois désirable et viable; et (c) des droits de scolarité peu élevés sont plus efficaces qu'une aide financière à ceux qui en ont besoin, pour rendre accessibles une formation de qualité et l'obtention d'un diplôme.

Examinons attentivement ces hypothèses :

Premièrement, les fonds publics seuls ne peuvent financer le coût total réel de la formation universitaire et garantir soit l'accessibilité, soit la qualité. Le Québec a les droits de scolarité les plus bas au Canada et aux États-Unis, et pourtant son taux de participation à l'enseignement supérieur est inférieur à la moyenne. Là où les droits de scolarité ont été majorés tout en étant rattachés à l'obligation de consacrer un certain pourcentage des nouveaux revenus à l'aide financière étudiante, l'accessibilité a connu une hausse marquée, en particulier chez les défavorisés. Les partenariats et la diversification des sources de revenus sont aussi importants pour répondre aux coûts réels.

Les universités du Québec ont fait preuve de saines pratiques de gestion, d'une solide imputabilité et, en grande partie, de prudence financière à l'égard des ressources limitées à leur disposition. Si on leur offrait des mesures incitatives et des ressources financières appropriées, elles pourraient améliorer l'accessibilité et la qualité. De telles mesures incitatives pourraient comprendre : favoriser l'innovation, la responsabilité et l'imputabilité; améliorer la compétitivité; faciliter la collaboration; appuyer le choix des étudiants parmi les contenus différenciés de programme, de mode de prestation et de modèle d'enseignement; renforcer la spécialisation, la rationalisation et la différenciation institutionnelles; élargir la diversité, la capacité, la qualité et les ressources du système.

Deuxièmement, il faut distinguer la participation à des cours universitaires en général et l'accessibilité à une formation universitaire de calibre mondial pour ceux qui sont véritablement qualifiés pour les études. Les citoyens du Québec doivent pouvoir s'investir dans des programmes universitaires qui répondent à leurs aptitudes et aux besoins de la société. La diversification des programmes offerts est un élément positif qu'il faut adopter et non pas rejeter. Comme l'illustrent bien les deux axes de formation collégiale au Québec, introduits il y a plus de 30 ans, cette diversification peut répondre à des besoins divers.

Troisièmement, ailleurs, la politique publique a effectué un virage au chapitre de la responsabilité de la réglementation des droits de scolarité, maintenant de plus en plus transféré du gouvernement aux institutions. Là où ce virage a été mis en œuvre, les politiques combinent cette responsabilité avec l'obligation de rendre des comptes à la population ainsi que de créer et de maintenir de niveaux efficaces d'aide financière aux études. Les résultats à ce jour montrent que ces provinces et états n'ont connu aucune diminution du taux de participation. Au contraire, on note une hausse de participation chez les populations à faibles revenus. Par ailleurs, la qualité des programmes de formation offerts dans l'ensemble des établissements postsecondaires s'est améliorée et l'accessibilité aux programmes post-doctoraux et axés sur la recherche n'a pas été restreinte par la capacité de payer. Les avantages de laisser à la discrétion des universités l'établissement des frais de scolarité s'avèrent nombreux.

3. Étant donné la diversité des besoins, intérêts et aspirations de la société envers les universités et la recherche universitaire, la politique gouvernementale devrait faire ressortir, encourager et valoriser la diversification des missions institutionnelles tout en reconnaissant qu'il y aura généralement plus d'un établissement dans chaque groupe à mission spécifique. Le choix et la qualité des programmes s'en trouveront accrus, chaque établissement pourra jouer un rôle apprécié; les coûts associés à ces missions et à ces choix pourront varier.

Les avantages de pouvoir choisir parmi les possibilités offertes en matière de conception et de prestation des programmes universitaires ne peuvent être surestimés. L'Université McGill est résolue à contribuer à la hausse du pourcentage de citoyens du Québec qui suivent avec succès et réussissent des programmes universitaires de grande qualité. Nous appuyons des taux de participation plus élevés dans les « principales » cohortes d'âge universitaire (18-24 ans), pour ceux qui désirent faire des études supérieures, et pour ceux qui cherchent à se perfectionner leur vie durant. Il est possible d'assurer à la fois la qualité et l'accessibilité, en modifiant la politique actuelle qui prône « réglementation et uniformité » pour en adopter une favorisant « déréglementation et diversification ». Le Québec devrait élaborer un cadre stratégique qui appuie des regroupements par missions au sein des institutions et universités, valorisant la différence des rôles et programmes. La différenciation des missions aura des conséquences positives si elle est associée à l'imputabilité. Dans un tel contexte, les institutions seraient tenues de créer des possibilités et des mesures incitatives à l'égard de la collaboration institutionnelle et inter-institutionnelle et de l'entrepreneuriat, entre les groupes et en leur sein, et avec d'autres partenaires, sur des projets spécifiques de recherche et d'enseignement et des programmes de prestation de services.

4. Les universités à forte intensité de recherche jouent un rôle unique et crucial au sein du système d'enseignement universitaire par la portée et la nature de leurs activités de recherche, et du fait qu'elles forment des étudiants aux cycles supérieurs, des chercheurs post-doctoraux et des professionnels. Si l'on reconnaît le rôle distinctif que jouent ces universités à forte intensité de recherche, il importe aussi de reconnaître leurs besoins particuliers.

Le Québec devrait tenir compte de la nature singulière, des contributions importantes et des besoins uniques de ses universités à forte intensité de recherche, afin de les rendre plus concurrentielles par rapport à leurs homologues publics dans le reste du monde. Elles pourront ainsi contribuer pleinement à la croissance économique, à la prospérité et au développement social du Québec.

Les réalisations remarquables en recherche, en recherche concertée et en innovation, représentent l'une des caractéristiques du système universitaire du Québec. L'investissement public dans la recherche universitaire avait pour but de développer d'importantes compétences en recherche. Les résultats positifs du Québec ont été imités ailleurs. De précieuses découvertes, le développement de nouvelles industries, le pouvoir d'attraction et de rétention de gens très brillants et créatifs et la formation de personnel hautement qualifié – tout cela découle de cet effort innovateur et renforce la réputation mondiale des programmes de recherche de l'Université McGill et d'autres universités du Québec.

À hauteur appropriée, les investissements en recherche peuvent promouvoir la compétitivité du Québec au sein de l'économie mondiale du savoir. Ces dernières années, toutefois, différents gouvernements régionaux ont réalisé l'importance d'investir dans la capacité de la recherche universitaire à l'échelle locale : d'une part pour recruter et retenir des gens au talent exceptionnel, attirer des investissements et l'industrie, et d'autre part pour aller chercher des ressources externes pour la recherche, et en particulier, pour optimiser l'investissement local en vue d'obtenir des octrois de recherche fédéraux et internationaux et des investissements connexes, notamment des investissements dans la formation d'étudiants des cycles supérieurs.

Les grandes universités de recherche occupent une niche cruciale et jouent un rôle distinct et important : de nombreux indices en témoignent. Elles préparent du personnel hautement qualifié par la formation professionnelle et l'enseignement de deuxième et troisième cycles et la formation post-doctorale. Il est notoire que les titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme supérieur sont des agents importants au plan du succès économique. Par ailleurs, l'impact d'un système universitaire robuste sur la santé de la population peut être considérable.

Tout d'abord, des données témoignent d'une forte corrélation négative entre l'état de santé global d'une population et son taux de pauvreté et de chômage : les citoyens sont plus en santé là où le chômage est faible et où peu de gens vivent dans la pauvreté. Les gens plus scolarisés tirent davantage parti des campagnes de promotion de la santé et des méthodes de

*Il est possible d'assurer
à la fois la qualité et
l'accessibilité, en modifiant
la politique actuelle qui prône
« réglementation et uniformité »
pour en adopter une
favorisant « déréglementation
et diversification ».*

prévention et font, en général, plus attention à leurs propres besoins en santé. Les taux d'obésité et autres risques pour la santé associés au comportement sont plus fréquents parmi les populations moins scolarisées et sans emploi. Améliorer le système d'enseignement universitaire du Québec va accroître la proportion de la population ayant un diplôme universitaire, permettre d'attirer des investissements et des perspectives d'emploi mieux rémunérées, hausser le potentiel d'emploi de nos citoyens, accentuer le mieux-être économique de notre société et former une population plus responsable de sa santé, avec le résultat probable d'une diminution des dépenses en matière de soins de santé à plus long terme.

Un des avantages d'un groupe d'universités à forte intensité de recherche offrant des programmes de doctorat et de médecine est la capacité à former, à engager et à retenir des médecins et autres professionnels paramédicaux, lesquels sont très en demande partout en Amérique du Nord, voire dans le monde. Pourtant, même sur ce plan, le Québec tire de l'arrière. Tandis que la Nouvelle-Écosse dépense plus de 40 000 dollars et la Colombie-Britannique près de 63 000 dollars par étudiant en médecine, l'Université McGill et d'autres écoles de médecine du Québec dépensent moins de 20 000 dollars! (Tableau 2). Il s'agit d'une situation qui doit être corrigée. Nous comptons sur l'engagement du MEQ et du MSSS d'acquiescer aux demandes financières spécifiques faites à cet égard.

Personnel hautement qualifié : étudiants aux cycles supérieurs

Plus nous investissons en recherche, plus nous sommes en mesure d'engager et de retenir les meilleurs et plus brillants professeurs. Ainsi, les étudiants qui sortent de nos universités et qui travaillent ensuite dans les secteurs public et privé sont assurés d'avoir reçu une éducation de premier cycle ou une formation professionnelle et des cycles supérieurs vraiment superbe. Être à l'avant-garde de l'innovation technologique et sociale permettra au Québec de devenir une véritable force mondiale sur les plans économique, social, politique et culturel. L'Université McGill est prête à faire sa part pour que le Québec atteigne cet objectif.

Tableau 2

Le Québec investit beaucoup moins que les autres provinces pour former les étudiants en médecine.

Province	Dépenses par étudiant
Nouvelle-Écosse	40 500 \$
Ontario	45 715 \$
Alberta	52 000 \$
Colombie-Britannique	63 000 \$
Québec ¹	19 763 \$

Source : CREPUQ, Présentation au Comité des affaires sociales (13 janvier 2004).

¹ McGill, U de M, Laval, Sherbrooke

Les grandes universités de recherche occupent une niche cruciale et jouent un rôle distinct et important. Elles préparent du personnel hautement qualifié par la formation professionnelle et l'enseignement de deuxième et troisième cycles et la formation post-doctorale.

*Julien Faucher,
Département de
génie électrique
Tomlinson Doctoral Scholar*

« Natif de la ville de Québec, j'ai cependant accompli tout mon parcours universitaire à McGill, de mon baccalauréat en génie à mes études actuelles de doctorat en photonique. Plusieurs raisons ont guidé mon choix : la possibilité de devenir bilingue, la réputation du département de génie très orienté vers la recherche et un soutien financier appréciable sous forme de bourses d'études. Aujourd'hui, en plus de me sentir à l'aise à McGill en tant que Québécois francophone, je peux apprécier la formation centrée sur l'autonomie et la qualité des cours donnés par les professeurs. »

Les universités du Québec doivent avoir des activités de recherche bien appuyées et doivent pouvoir attirer des étudiants aux cycles supérieurs de qualité; ils forment une part importante du personnel hautement qualifié de notre société et ils remplaceront les professeurs des universités et cégeps qui prendront leur retraite. Enseignement et recherche de grande qualité (et les avantages qui en découlent) requièrent des professeurs et des étudiants-chercheurs d'élite. Les diplômés sont une ressource pour le présent et un pont vers l'avenir. Par conséquent, l'enseignement supérieur doit être une priorité du cadre stratégique à l'égard des universités.

Nombre de grandes universités américaines connaissent une diminution considérable des demandes d'admission et des inscriptions d'étudiants aux cycles supérieurs étrangers, une conséquence des sévères mesures de sécurité intérieure. Actuellement, le Canada compte proportionnellement moins d'étudiants étrangers que l'Australie et le Royaume-Uni, et le Québec en compte une plus petite proportion encore. Des universités canadiennes de choix, dont McGill, ont plus que doublé leur nombre d'étudiants étrangers au cours des deux dernières années. Dans ce contexte, le Québec a la possibilité d'attirer encore plus d'étudiants étrangers.

Les étudiants aux cycles supérieurs choisissent souvent de rester là où ils ont fait leurs études pour y mener leur carrière et y fonder leur famille. Ils contribuent ainsi à la croissance de la main-d'œuvre et de la diversité culturelle. De plus, ceux qui retournent dans leur pays, ou optent pour un autre pays, bâtissent des ponts entre le Québec et le monde, et renforcent notre capacité à établir des réseaux mondiaux de talent, de recherche et d'investissement. Les étudiants étrangers enrichissent la diversité en apportant des perspectives différentes aux débats contemporains sur l'histoire mondiale, les événements d'actualité et l'application des connaissances, et stimulent ainsi la compréhension, la stabilité et la coopération mondiale.

Les universités du Québec requièrent un soutien compétitif pour attirer des étudiants des cycles supérieurs, qu'ils soient d'ici ou de l'étranger. Dans la majorité des pays, ces étudiants, dont ceux de l'étranger, ne paient pas de droits de scolarité. Or, le Québec exige des étudiants étrangers des droits de scolarité différentiels, supérieurs à ceux qui sont exigés des étudiants venant d'ici. Les étudiants étrangers ne sont pas admissibles aux bourses des organismes de recherche du Québec, et le Québec a refusé de participer à un projet pilote qui permettrait à ces étudiants de travailler hors campus pendant leurs études et de demeurer au Canada pour y travailler pendant deux ans après l'obtention de leur diplôme. Cette situation diminue les chances du Québec d'attirer ces universitaires.

Les frais différentiels pour les étudiants étrangers aux cycles supérieurs devraient être éliminés si le gouvernement accorde aux universités la responsabilité de fixer les droits de scolarité. Nous recommandons aussi une hausse du financement des conseils de recherche aux étudiants des cycles supérieurs, la permission pour les étudiants étrangers d'obtenir des bourses de recherche du Québec, et la participation au projet pilote fédéral sur le travail hors campus qui comporte une période de grâce de deux ans pour un emploi « post-diplôme ».

5. Les activités de recherche universitaire dans toutes les disciplines devraient être vigoureusement soutenues par les gouvernements du Québec et du Canada afin non seulement de maintenir mais d'accroître la compétitivité des chercheurs d'élite, l'infrastructure de recherche, et l'ampleur et la qualité des programmes de recherche. Cela doit s'accompagner de niveaux efficaces de soutien pour les coûts indirects.

Les capacités en recherche sont menacées d'amenuisement, si nos universités de recherche ne parviennent pas à suivre le rythme de celles des concurrents du Québec. Notre gouvernement doit maintenir son financement progressif de la recherche universitaire fondamentale et appliquée, dans toutes les disciplines, et maximiser en engagements à long terme ses investissements passés et avant-gardistes dans les programmes de recherche. La recherche universitaire doit demeurer partie intégrante de l'infrastructure de recherche et de développement du Québec et du Canada.

Ces investissements ont été cruciaux dans la mise en place de l'infrastructure de recherche et l'avancement de la productivité en recherche. Ils sont bonifiés par le secteur privé, qui est attiré par des programmes de recherche universitaire remarquables offrant une grande qualité et des talents exceptionnels à faible coût. La politique du Québec à l'égard des universités devrait viser à attirer du soutien à la recherche de l'extérieur du Québec – un outil crucial pour améliorer la force future en matière d'économie du savoir. Le Michigan, la Caroline du Nord, l'Alberta, la Californie, l'Ontario et le Québec ont tiré parti de cette approche.

Malheureusement pour la première fois en 20 ans, les conseils subventionnaires du Québec font face à une réduction de leurs budgets globaux (-7 %). Si c'est là le signe d'une nouvelle tendance, c'est très troublant et son impact pourrait être considérable. Réduire le financement des conseils subventionnaires de la recherche du Québec est dévastateur, stratégiquement et tactiquement. C'est la recherche fondamentale subventionnée par l'État qui aide une société à répondre aux développements des connaissances, un objectif essentiel de l'économie mondiale. En allant dans la mauvaise direction, nous ne réussons pas à protéger nos atouts en recherche publique. Le Québec devrait plutôt renforcer sa position au Canada et sur la scène internationale en matière de recherche universitaire et d'innovation. L'Université McGill encourage le Québec à adopter un rôle de leader. Chaque jour nous faisons face davantage à la concurrence internationale dans la course au talent. Le Québec n'a pas les moyens de perdre cette course, d'où l'urgence d'agir maintenant.

Succès du Québec

Le financement de la recherche a eu des résultats remarquables, mais il requiert de la continuité. Dans les années 1990, proportionnellement à son poids démographique, le Québec a obtenu une plus grande part des bourses et des subventions de recherche fédérales parmi les provinces. Le Québec représente 24 % de la population canadienne, et les chercheurs du Québec ont connu des taux de succès allant de 28 % à 35 % auprès de trois organismes subventionnaires fédéraux. Des résultats tout aussi favorables ont été obtenus dans les concours de la Fondation canadienne pour

Il y a lieu de souligner que chaque dollar investi par le gouvernement du Québec a été substantiellement optimisé.

Les universités du Québec ont également connu du succès en matière de transfert de technologie et de réussites commerciales issues de la recherche universitaire.

l'innovation (FCI) et du Programme des chaires de recherche du Canada (CRC). En dollars, on estime que les chercheurs du Québec ont obtenu 95 millions de plus que ce qu'ils auraient reçu en fonction de leur poids démographique au sein du corps professoral au Canada. Les universités du Québec ont également connu du succès en matière de transfert de technologie et de réussites commerciales issues de la recherche universitaire. Cette performance est en grande partie attribuable au travail préparatoire des programmes québécois de soutien à la recherche – un résultat enviable qui est maintenant en péril.

Songérons par exemple au dossier de l'Université McGill en matière de transfert technologique, tel que rapporté à l'Association of University Technology Managers en 2001 (Tableau 3). Sur un financement de la recherche estimé à 150 millions de dollars US, nos chercheurs ont présenté 81 inventions, déposé 103 demandes de brevet américain, obtenu 28 brevets à la suite de requêtes antérieures, consenti une licence d'utilisation pour 28 inventions, reçu 6,4 millions de dollars US en intérêts de licence ou de quote-part sur 38 options, et constitué cinq nouvelles entreprises.

Tableau 3

**Sur le plan de la performance globale en transfert technologique,
McGill est un chef de file au sein des universités québécoises à forte intensité de recherche.**

	McGill	Université de Montréal	Laval	Sherbrooke	Total	% attribué à McGill
Dépenses de recherche subventionnées (US\$)	150,4 M\$	225,8 M\$	82,9 M\$	28,4 M\$	487,6 M\$	30,9
Divulgations d'invention	81	19	31	16	147	55,1
Demandes de brevet déposées aux États-Unis	103	33	25	8	169	60,9
Licences et options	28	18	8	30	84	33,3
Revenu brut ajusté provenant de licences (US\$)	6,4 M\$	2,8 M\$	108,9 K\$	10,6 M\$	19,9 M\$	32,2
Licences et options généralisant des revenus	38	18	10	21	87	43,7
Brevets octroyés aux États-Unis	28	11	5	3	47	59,6
Nouvelles entreprises créées	5	4	5	1	15	33,3

Source : Enquête de l'AUTM (en ligne, les valeurs attribuées à McGill ont été corrigées). Année financière 2001.

Effet de levier

Il y a lieu de souligner que chaque dollar investi par le gouvernement du Québec a été substantiellement optimisé : les programmes d'infrastructure pour la recherche ont rapporté au moins 5 \$; pour les centres de recherche, ce chiffre tourne autour de 7 \$ et peut même atteindre 10 \$ dans certains cas; c'est vrai également des initiatives stratégiques : ainsi, bien que les conseils aient investi 13 millions en 2003 dans ces initiatives, les partenaires ont injecté 49 millions de dollars pour un investissement total de 62 millions; cela se traduit par un investissement de un dollar en contrepartie duquel 4,68 \$ ont été versés!

Soutien fédéral

Le financement du gouvernement fédéral seul est insuffisant pour soutenir les efforts de la recherche universitaire au Québec. En effet, le succès des chercheurs du Québec à l'échelon fédéral est fortement conditionnel à leur capacité à être subventionnés au Québec. Examinons les deux points suivants.

Premièrement, le Québec doit pouvoir définir ses propres besoins en recherche et diriger dans une certaine mesure son développement scientifique. Cependant, il doit aussi optimiser les investissements en regard des ressources rendues disponibles par les organismes fédéraux et autres organisations publiques et privées de financement de la recherche.

Deuxièmement, le Québec a toujours favorisé la mise en œuvre et le maintien de son infrastructure de recherche en partenariat avec les programmes du gouvernement fédéral et comme complément à ces derniers. Les résultats ont été très avantageux. Le Québec a très bien réussi à attirer du financement fédéral dans les domaines que le Québec considère comme pertinents sur le plan scientifique et économique. En aucun cas, toutefois, le Québec ne devrait-il laisser de fonds à Ottawa, comme cela se produit avec des programmes tels que la Fondation canadienne pour l'innovation.

6. Le financement d'une université devrait être fonction du regroupement d'universités auquel elle appartient tout en valorisant la diversité de ces regroupements. Le financement public doit être opportun, stable et prévisible, transparent, efficace et équitable, afin d'assurer l'atteinte des objectifs et aspirations du Québec envers les universités, la recherche universitaire et le développement social connexe. Un cadre pluriannuel de financement est éminemment souhaitable.

Le Québec a besoin, sur une base pluriannuelle d'une approche uniforme, équitable et fiable en matière de financement pour les universités au sein de groupes partageant des missions analogues, ainsi que d'un financement équitable à l'égard des multiples campus, des programmes professionnels et des établissements de recherche affiliés. Présentement, les règles du jeu ne sont pas équitables. Il existe des mesures dissuasives aux effets pervers en matière d'imputabilité et de financement équitable. L'Université McGill est très disposée à s'engager dans des activités qui accroîtront la productivité et le succès de toutes les universités du Québec,

Aucune des parties prenantes – gouvernements, bienfaiteurs, secteur privé ou étudiants – ne peut résoudre seul le problème. Le financement des universités doit être partagé.

avec un ensemble clair et juste d'attentes et de normes par rapport auxquelles mesurer l'atteinte des objectifs institutionnels.

Le partage du coût réel de la formation universitaire

La perspective de l'Université McGill sur la manière de répartir les coûts entre le gouvernement, les partenariats entre secteur public et secteur privé, et les droits de scolarité est évidente dans les six principes formulés dans nos recommandations. Il n'existe pas de solution unique au sous-financement actuel des universités et à son impact sur la participation, l'accessibilité et la qualité. Aucune des parties prenantes – gouvernements, bienfaiteurs, secteur privé ou étudiants – ne peut résoudre seul le problème. Le financement des universités doit être partagé, chacune des parties y apportant une contribution appropriée, au profit d'une cause commune : accroître la participation et l'accessibilité à des programmes universitaires de qualité ainsi que la diversification des missions institutionnelles favorisant les possibilités de choix pour les étudiants.

Contributions du gouvernement

Les universités engendrant des retombées importantes pour la population d'importants avantages publics, elles méritent de recevoir des investissements publics appropriés et soutenus. Le gouvernement du Québec devrait financer les universités selon le nombre d'étudiants, à un niveau au moins égal à la moyenne canadienne. Tout investissement inférieur à l'égard des étudiants universitaires du Québec se révélera inéquitable pour les générations futures de Québécois. Si cela requiert une réorientation des fonds publics et des priorités, nous estimons qu'il faut s'y soumettre. Aucun investissement ne rapporte davantage aux citoyens du Québec et ne favorise autant la compétitivité du Québec à l'échelle mondiale que l'investissement dans les activités d'enseignement et de recherche des universités.

Contribution du secteur privé

Le soutien financier potentiel du secteur privé à l'égard de l'enseignement supérieur doit englober deux dimensions : la philanthropie et les partenariats.

a) Philanthropie

La qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche au Québec s'accroîtra et le fardeau financier des étudiants diminuera, si les contributions privées aux universités peuvent augmenter. L'Université McGill est un chef de file à cet égard et nous estimons que toutes les universités du Québec devraient hausser la barre à cet égard. Au moins quatre universités du Québec ont mené à bien des campagnes de financement privé de 100 millions de dollars ou plus; d'autres préparent de telles initiatives, et d'autres encore suivront. Les dons privés ne constituent pas un substitut au soutien de l'État et ne devraient jamais servir d'excuse pour réduire le soutien public – ce qui aurait un effet néfaste sur l'accessibilité et la qualité. Ils peuvent néanmoins procurer une marge très importante d'excellence comme supplément crucial aux fonds publics et aux droits de scolarité.

Le seul fait de chercher des fonds et d'en assurer l'administration renforce le lien entre les universités, leurs diplômés et leurs communautés, et accroît

La politique du Québec devrait encourager de toutes les manières possibles les dons privés aux universités, notamment les divers programmes de fonds de contrepartie.

l'imputabilité et la réponse aux attentes. La politique du Québec devrait encourager de toutes les manières possibles les dons privés aux universités, notamment les divers programmes de fonds de contrepartie. Des mesures similaires ont uniformément accru les dons à chaque université et collège publics en Ontario, où le programme de fonds de contrepartie a créé un fonds permanent de soutien étudiant dans tout le système (400 millions de dollars appariés dans un rapport de 1 : 1). Ce modèle mérite d'être considéré attentivement en vue d'accroître les contributions philanthropiques aux universités, et d'instaurer une culture de philanthropie au Québec.

D'autres initiatives devraient être envisagées, un traitement fiscal plus efficace des dons et donations devrait être mis en place, afin d'accroître l'attrait de contribuer à l'enseignement supérieur. Le gouvernement du Québec devrait explorer la possibilité d'imiter les mesures prises récemment par Ottawa, pour modifier le traitement fiscal de l'immobilisation à valeur accrue, ce qui placerait les donateurs du Québec sur un pied d'égalité avec les contribuables américains faisant des dons similaires. Le traitement différentiel actuel de l'immobilisation à valeur accrue limite sérieusement la capacité des universités du Québec à attirer des dons majeurs de dotation. Le gouvernement du Québec devrait, bien entendu, garantir que cela ne réduira pas son soutien aux universités dont les campagnes philanthropiques ont été couronnées de succès.

Voici deux exemples de dons philanthropiques du D^r Richard Tomlinson, Ph.D. 1948, d'Ontario, qui ont permis de rehausser l'excellence et d'améliorer les services de McGill :

Un don de 6 millions de dollars a été consenti afin de lancer et d'accélérer la numérisation des collections des bibliothèques de McGill. Le but était de rendre l'information et les publications de recherche accessibles aux chercheurs et étudiants de McGill à la grandeur du campus. Leur accessibilité par l'intermédiaire de prêts entre les bibliothèques de nos universités partenaires au Québec s'en est trouvée améliorée.

Un fonds de 8 millions de dollars pour jeunes chirurgiens, administré par le directeur de la chirurgie du CUSM et le doyen de la faculté de médecine de McGill, a été établi afin d'attirer de jeunes chercheurs de talent en médecine. L'initiative, déjà fructueuse, a permis d'accélérer l'atteinte de l'excellence en recherche médicale pour le traitement de patients de la région de Montréal.

b) Partenariats

Outre la philanthropie, il existe d'innombrables possibilités de partenariats mutuellement avantageux impliquant les universités entre elles, et les universités et le secteur privé. La politique québécoise à l'égard des universités devrait faciliter et encourager ces partenariats de toutes les manières raisonnables. L'une des formes très efficaces d'engagement est de simplifier les règlements universitaires. La souplesse en matière de droits de scolarité et de développement de programmes rendra possible des initiatives qui ne sont présentement pas réalisables à cause de la rigidité des pratiques de financement universitaire. Notre détermination à voir la philanthropie et la participation du secteur privé croître est, bien entendu, conditionnelle au fait que les universités conservent leur pouvoir de déci-

sion et maintiennent l'indépendance intellectuelle de leurs chercheurs. Aucune contribution philanthropique ne justifierait de sacrifier ces principes fondamentaux et établis.

Par bonheur, l'expérience de l'Université McGill montre que les donateurs et le secteur privé endossent couramment ces principes.

Contribution des étudiants

Il n'y a pas de règle a priori quant à la part que devraient défrayer les étudiants. Bien entendu, quand les ressources publiques sont suffisamment abondantes, l'importance des contributions étudiantes est moins nécessaire. Compte tenu, toutefois, de l'insuffisance du financement public, quelle est la part raisonnable du coût de l'éducation qu'un étudiant devrait assumer? La réponse devrait donner priorité à l'intérêt des étudiants pour la qualité et la disponibilité des programmes et reconnaître la diversité des coûts et des droits. La diversité et le choix sont les caractéristiques d'un système universitaire exceptionnel tel que celui de la Californie.

La position de McGill part de la proposition selon laquelle le Québec a l'obligation de fournir un financement public adéquat. Nous appuyons tout effort visant à accroître les ressources issues de la philanthropie et du secteur privé, à augmenter les ressources publiques, à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'éducation, et à limiter le fardeau financier des étudiants. Cela étant, nous préconisons la souplesse, la diversité et le choix dans le cadre desquels les institutions travaillent dans un environnement compétitif pour trouver l'équilibre le plus approprié entre les coûts et les bénéfices, les droits de scolarité et les programmes, et où elles s'engagent à structurer l'aide aux étudiants.

Les universités du Québec sont des ressources exceptionnelles qui peuvent offrir des possibilités d'apprentissage et de recherche comparables aux meilleures dans le monde. Pour y parvenir, toutefois les contributions des étudiants doivent correspondre au « marché » des institutions publiques, être flexibles et se réaliser dans un contexte d'aide financière garantie pour les étudiants qualifiés qui en ont besoin. La part des étudiants ne devrait pas être fixée par une réglementation, mais plutôt être déterminée institution par institution, et s'accompagner d'un engagement envers l'imputabilité en matière de qualité des programmes et d'aide financière en fonction des besoins.

Internationalisation : étudiants du premier cycle

L'Université McGill est on ne peut plus québécoise, mais elle attire et forme aussi des étudiants exceptionnellement doués venant d'ailleurs au Canada, des États-Unis et d'autres pays du monde. Ces gens contribuent grandement à l'expérience en classe de nos étudiants du Québec. La présence de solides groupes d'étudiants étrangers au premier cycle est une caractéristique de McGill, que nous entendons préserver et améliorer. Pour ce faire, cependant, il nous faut le soutien financier pour consacrer des ressources aux processus de recrutement, d'admission et d'orientation, et pour aider ces étudiants lors de leur installation. Il existe des avantages stratégiques

L'Université McGill est on ne peut plus québécoise, mais elle attire et forme aussi des étudiants exceptionnels et doués venant d'ailleurs au Canada, des États-Unis et d'autres pays du monde.

Elsa Perez, BA English (Drama)

« Mon but dans la vie était d'être comédienne. Mes parents voulaient que j'aie au moins un baccalauréat ès-arts. J'ai choisi McGill parce que ça m'intéressait d'explorer les auteurs dramatiques anglophones. J'ai été comblée. Le programme Honours m'a permis de me surpasser et d'exercer ma créativité. J'y ai même écrit un essai comparant Shakespeare et Jean-Pierre Ronfard. Par la suite, un MFA poursuivi à Chicago m'a permis de constater la grande qualité et la supériorité de la formation reçue à McGill. »

à avoir une telle institution au sein des universités à forte intensité de recherche du Québec.

Premièrement, comme nous l'avons souligné, la qualité doit être une norme du cadre stratégique public à l'égard des universités, pour que le Québec puisse être concurrentiel à l'échelle internationale. La présence d'étudiants étrangers est un bon indicateur de la réputation de l'Université McGill en matière de qualité. Offrir des programmes de qualité et mener de la recherche de qualité sur nos campus, et jouir de la présence d'étudiants brillants venant des quatre coins du monde, enrichit la réputation du Québec et rehausse sa position politique et économique au Canada et dans le monde pour des générations à venir.

Deuxièmement, la concurrence concernant les chercheurs et les professeurs est intense et mondiale. Le talent requis pour doter en personnel les activités d'enseignement et de recherche dans les domaines où le Québec doit exceller est (a) difficile à trouver, (b) difficile à attirer, et (c) exceptionnellement mobile lorsque des conditions plus favorables sont offertes ailleurs. Être reconnu comme un lieu où une saine politique publique appuie des activités d'enseignement et de recherche de qualité ne peut qu'aider le Québec à trouver, à attirer et à retenir les gens de talent.

Troisièmement, l'emplacement de firmes de recherche et de développement de calibre mondial est étroitement lié au dynamisme des universités et d'une main-d'œuvre universitaire. Les étudiants étrangers du premier cycle contribuent beaucoup aux activités éducatives, sociales et culturelles des universités du Québec. Avec McGill, l'Université Laval et l'Université de Montréal comptent les plus hauts pourcentages d'étudiants des cycles supérieurs au Québec et les plus hauts pourcentages d'étudiants étrangers du premier cycle, parmi les grandes universités de recherche avec faculté de médecine au Canada. À l'instar des étudiants des cycles supérieurs, ceux du premier cycle contribuent à l'économie et à la société civile du Québec et peuvent choisir de résider en permanence ici ou d'y revenir plus tard pendant leur carrière.

Le financement des étudiants étrangers doit changer

En fixant les structures des droits de scolarité, le MEQ a établi un supplément pour les étudiants étrangers. Ce « forfaitaire » est perçu, mais ne profite pas à l'université individuelle. Le ministère offre aux universités pour ces étudiants un financement déterminé selon le taux de leur programme d'études. Nous estimons qu'un modèle plus approprié de financement appuierait tous les étudiants, y compris les étudiants étrangers des cycles supérieurs, tout en laissant l'établissement et la réglementation des droits de scolarité des étudiants du premier cycle, y compris les étrangers, entre les mains de chaque université. Les étudiants étrangers du premier cycle ne seraient plus financés par la subvention de fonctionnement du MEQ. Cela permettrait de reconnaître que les universités qui recrutent, admettent et inscrivent des étudiants étrangers ont des coûts spécifiques plus élevés pour les soutenir.

Sommaire

L'Université McGill invite la Commission à étudier sérieusement les six principes formulés dans ses recommandations pour l'élaboration d'un cadre stratégique de financement pour les universités du Québec.

Nous sommes d'avis qu'adéquatement mis en œuvre, ces six principes garantiront à la fois l'accessibilité et la qualité.

Cela nécessitera une réforme du cadre de financement et de réglementation, qui reposera sur les bases déjà posées par les efforts novateurs du Québec, et qui permettra à ses 19 universités de réaliser leur plein potentiel et de mieux servir la population du Québec.

Un tel cadre stratégique contribuerait substantiellement à l'avancement de la position du Québec dans le monde, en mettant de l'avant une structure de financement des universités plus efficace, plus équitable et axée sur le partenariat.

3. ÉTAT DU TRAITEMENT DU PERSONNEL DE DIRECTION VÉRIFIÉ

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université McGill

Nous avons vérifié les relevés de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt du Québec des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement de l'Université McGill pour l'exercice terminé le 31 mai 2003, lesquels ont été établis conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. La responsabilité de ces informations financières incombe à la direction de l'Université. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces informations financières en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux exigences énoncées par le ministère de l'Éducation du Québec dans le *Mandat de vérification externe des universités québécoises* et conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les informations financières sont exemptes d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les informations financières. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

À notre avis, ces relevés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des informations financières portant sur la valeur pécuniaire de composantes du traitement assujetties à l'impôt du Québec des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction de l'Université McGill pour l'exercice terminé le 31 mai 2003 selon les dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

Samson Bélair
Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Le 29 janvier 2004

Nom de L'Université: Université McGill

Numéro de L'Université: 979000

Etat du Traitement

2002-03

Approuvé Par le Conseil

Date:

Administrateurs:

Principal

Mary Schmalz

Vice-Principal (administration & finances)

ETAT DU TRAITEMENT

Etablissement: McGill University
 Année financière: 2002 - 2003
 Page: 1 de 8

1. Personnel de direction supérieure

Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)				
		Salaire de base (2)	Autres éléments	Droits d'indemnités de départ exercés (1)	Fondations ou Personnes morales	Nombre de mois
Munroe-Blum, Heather	Principale et vice-chancelière	350,000	12,087			5.00
Shapiro/Bernard J.	Principal et vice-chancelier	260,000	15,482			7.00
Vine/Luc	Vice-principal exécutif	210,000	1,606			12.00
Yalovsky/Morty	Vice-principal (administration et finances)	170,000	1,606			12.00
Masi/Anthony C.	Vice-principal exécutif adjoint et chef des services d'information	147,000	1,606			12.00
Bélanger/Pierre R.	Vice-principal (recherche)	150,000	0			1.00
Proulx/Louise	Vice-principale (recherche)	186,500	1,606			12.00
Wells/Nancy	Vice-principale (développement et relations avec les anciens étudiants)	280,000	87			1.00
Drummond/Derek	Vice-principal (développement et relations avec les anciens étudiants)	155,000	1,606			11.00
De Takacs/Nicholas B.	Vice-principal exécutif adjoint (enseignement)	125,480	1,676			12.00
Price/Stuart J.	Vice-principal exécutif adjoint (personnel enseignement et planification)	128,643	1,457			12.00
Crango/Martha	Vice-principale exécutive adjointe (études supérieures)	139,028	2,162			12.00
Butler/Ian Sydney	Vice-principal adjoint (recherche)	130,159	1,606			12.00
Lees/Victoria C.D.	Secrétaire générale	118,800	1,327	236,775		7.00

(1) La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2002-03 apparaît en note complémentaire a l'état du traitement.
 (2) Salaire de base le 31 mai 2003

ETAT DU TRAITEMENT

Etablissement: McGill University
 Année financière: 2002 - 2003
 Page: 2 de 8

1. Personnel de direction supérieure

Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)				
		Salaire de base (2)	Autres éléments	Droits d'indemnités de départ exercés (1)	Fondations ou Personnes morales	Nombre de mois
Geller/Robin D.	Secrétaire générale	120,000	1,125			5.00
Miller/Carman Irwin	Doyen, faculté des arts	137,141	1,606			12.00
Eley/Robin H.	Doyen du Centre d'éducation permanente	128,795	1,606			12.00
Lund/James P.	Doyen, faculté de médecine dentaire	177,000	1,606			12.00
Ghosh/Ratna	Doyenne, faculté des sciences de l'éducation	132,305	1,272			12.00
Guzleski/John E.	Doyen, faculté de génie	135,068	1,606			12.00
Leuprecht/Peter	Doyen, faculté de droit	147,870	2,034			12.00
Ross/Gerald Howard B.	Doyen, faculté de gestion	260,074	1,606			12.00
Fuks/Abraham	Doyen, faculté de médecine	221,718	1,011			12.00
McLean/Donald	Doyen, faculté de musique	118,374	1,606			12.00
Levy/Barry B.	Doyen, faculté d'études religieuses	117,303	1,606			12.00
Shaver/Alan G.	Doyen, faculté des sciences	149,257	1,011			12.00
Shore/Bruce M.	Doyen, services aux étudiants	129,518	1,606			12.00
Groen/Frances K.	Directrice des bibliothèques	151,369	1,011			12.00
Buszard/Deborah	Vice-principale adjointe et Doyenne, faculté de sciences de l'agriculture et de l'environnement	148,204	1,606			12.00

(1) La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2002-03 apparaît en note complémentaire a l'état du traitement.
 (2) Salaire de base le 31 mai 2003

ETAT DU TRAITEMENT

Etablissement: McGill University
 Année financière: 2002 - 2003
 Page: 3 de 8

2. Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif total (**) de la catégorie	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt		
		Etendue du traitement	(en \$) Salaire de base	Autres éléments de traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	320	Le plus élevé	250,000	2,729
		Moyenne	95,994	1,327
		Le moins élevé	41,000	0
Personnel de direction des services	23	Le plus élevé	160,314	2,732
		Moyenne	113,964	1,585
		Le moins élevé	30,000	187
Personnel de gérance des emplois de soutien	804	Le plus élevé	138,013	2,348
		Moyenne	51,409	995
		Le moins élevé	25,000	0

(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent

(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé

ETAT DU TRAITEMENT

Etablissement: McGill University
 Année financière: 2002 - 2003
 Page: 4 de 8

3. Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Personnel de direction supérieure		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom et prénom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Munroe-Blum, Heather	Principale et vice-chancelière	5.00	17,406
Shapiro/Bernard J.	Principal et vice-chancelier	7.00	25,041
Vinet/Luc	Vice-principal exécutif	12.00	5,091
Yalovsky/Morty	Vice-principal (administration et finances)	12.00	19,560
Masi/Anthony C.	Vice-principal exécutif adjoint et chef des services d'information	12.00	22,983
Bélanger/Pierre R.	Vice-principal (recherche)	1.00	0
Proulx/Louise	Vice-principale (recherche)	12.00	5,741
Wells/Nancy	Vice-principale (développement et relations avec les anciens étudiants)	1.00	0
Drummond/Derek	Vice-principal (développement et relations avec les anciens étudiants)	11.00	24,813
De Takacs/Nicholas B.	Vice-principal exécutif adjoint (enseignement)	12.00	68
Price/Stuart J.	Vice-principal exécutif adjoint (personnel enseignement et planification)	12.00	838
Crango/Martha	Vice-principale exécutive adjointe (études supérieures)	12.00	7,826
Butler/Ian Sydney	Vice-principal adjoint (recherche)	12.00	7,036
Lees/Victoria C.D.	Secrétaire générale	7.00	1,296

ETAT DU TRAITEMENT

Etablissement: McGill University
 Année financière: 2002-2003
 Page: 5 de 8

3. Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Personnel de direction supérieure		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom, Prénom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Geller/Robin D.	Secrétaire général	5.00	2,433
Miller/Carman Irwin	Doyen, faculté des arts	12.00	7,343
Eley/Robin H.	Doyen du Centre d'éducation permanente	12.00	969
Lund/James P.	Doyen, faculté de médecine dentaire	12.00	13,254
Ghosh/Ratna	Doyenne, faculté des sciences de l'éducation	12.00	2,418
Gruzleski/John E.	Doyen, faculté de génie	12.00	806
Leuprecht/Peter	Doyen, faculté de droit	12.00	8,442
Ross/Gerald Howard B.	Doyen, faculté de gestion	12.00	12,979
Fuks/Abraham	Doyen, faculté de médecine	12.00	12,857
McLean/Donald	Doyen, faculté de musique	12.00	0
Levy/Barry B.	Doyen, faculté d'études religieuses	12.00	0
Shaver/Alan G.	Doyen, faculté des sciences	12.00	10,258
Shore/Bruce M.	Doyen, services aux étudiants	12.00	8,136
Groen/Frances K.	Directrice des bibliothèques	12.00	10,820
Buszard/Deborah	Vice-principale adjointe et Doyenne, faculté de science de l'agriculture et de l'environnement	12.00	16,940

ETAT DU TRAITEMENT

Etablissement: McGill University
 Année financière: 2002-2003
 Page: 6 de 8

3. Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)

Autres catégories de personnel de direction	Etendue des frais remboursés	Effectif(*)	Valeur pécuniaire
Personnel de direction	Le plus élevé	125	18,115
des composantes	Moyenne		2,096
de l'établissement (**)	Le moins élevé		14
Personnel de direction	Le plus élevé	22	30,976
des services	Moyenne		5,333
	Le moins élevé		146
Personnel de gérance	Le plus élevé	341	17,650
des emplois de soutien	Moyenne		1,879
	Le moins élevé		5

(*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou d'allocations; ne s'applique pas autrement.

(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent

4. EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2002-2003 VÉRIFIÉ



McGill

Albert Caponi, C.A.

Executive Director, Financial Services
McGill University
James Administratin Building
845 Sherbrooke Street West, Room 531
Montreal, Quebec, Canada H3A 2T5

Directeur général, services financiers
Université McGill
Pavillon James de l'administration
845, rue Sherbrooke ouest, bureau 531
Montréal, Québec, Canada H3A 2T5

Tel.: (514) 398-6667
Fax: (514) 398-5902
E-Mail albert.caponi@mcgill.ca

Montréal, le 1^{er} décembre 2003

Monsieur Yves Michaud
Ministère de l'Éducation
Enseignement Supérieur
Direction générale du financement et de l'équipement
Direction du financement et du contrôle
1035, rue De La Chevrotière, 19 ième étage
Québec (Québec)
G1R 5A5

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le Rapport financier annuel (RFA) 2002-2003.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Albert Caponi, C.A.
Directeur général, services financiers

NOM DE L'UNIVERSITÉ: Université McGill
NUMÉRO : 979000

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2002-2003

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE:

le 28 novembre 2003

ADMINISTRATEURS:



, Principal



, Vice-Principal (Administration et Finances)

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université McGill

Nous avons vérifié les états financiers et les annexes contenus dans le rapport financier annuel de l'Université McGill pour l'exercice terminé le 31 mai 2003, lequel a été présenté selon la forme prescrite par le ministère de l'Éducation du Québec. La responsabilité de ce rapport financier annuel incombe à la direction de l'Université. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ce rapport financier annuel en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux exigences énoncées par le ministère de l'Éducation du Québec dans le Mandat de vérification externe des universités québécoises et conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que le rapport financier annuel est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans le rapport financier annuel. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier annuel.

À notre avis, et à tous les égards importants :

- les pratiques comptables de l'Université sont conformes aux normes et définitions contenues dans le document intitulé « Cahier des définitions des termes et directives de présentation du rapport financier annuel 2002-2003 » du ministère de l'Éducation du Québec;
- les données transmises par disquette au ministère de l'Éducation du Québec sont conformes aux données apparaissant au rapport financier annuel;
- les états financiers et les annexes contenus dans le rapport financier annuel donnent une image fidèle de la situation financière de l'Université McGill au 31 mai 2003, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les pratiques comptables décrites à la note 2.

Samson Bélair Deloitte & Touche

Comptables agréés

Le 5 septembre 2003

LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

2002-2003

TABLES DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS

	PAGE
Notes aux états financiers et aux annexes.....	1
BILANS.....	1
Fonds de fonctionnement: Colonne 1	
Fonds avec restrictions: Colonne 2	
Fonds d'immobilisations: Colonne 3	
Fonds de Dotation: Colonne 4	
Autre Fonds: Colonne 5	
CONCILIATION DU SOLDE DE FONDS	
Fonds de fonctionnement: Lignes 1 à 11	2
Fonds avec restrictions: Lignes 12 à 18	2
Fonds d'immobilisations: Colonne 1 à 5	3
Fonds de Dotation: Colonne 1 à 5	4
Autre Fonds: Colonne 6	4
FONDS DE FONCTIONNEMENT	
Revenus:.....	5
Dépenses:.....	6
FONDS AVEC RESTRICTIONS	
Revenus:.....	7
Dépenses:.....	8

ANNEXES

	PAGE
CONCILIATION SUBVENTION MEO-ES.....	9
AJUSTEMENTS PAR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC MEO-ES.....	10
ANNEXE SUBVENTION À RECEVOIR (À PAYER) MEO-ES.....	11
REVENUS REPORTÉS FONDS DE FONCTIONNEMENT.....	12
ANNEXE SUBVENTION À RECEVOIR GOUVERNEMENT DU QUÉBEC FI.....	13
ANNEXE SUR LES SOLDES DE FONDS.....	14
ANNEXE SUR LES REDRESSEMENTS DE SOLDES DE FONDS.....	15
ANNEXE SUR LES OPÉRATIONS INTERFONDS.....	16
AVANTAGES SOCIAUX.....	17
ANNEXE SUR LES AUTRES REVENUS ET AUTRES DÉPENSES.....	18
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.....	19
FONDS DE FONCTIONNEMENT - TERRAINS ET BÂTIMENTS.....	20
ANNEXE SUR LES IMMOBILISATIONS.....	21
SALAIRES MOYENS.....	22

2002-2003
Université McGill
979000

Notes aux États financiers et aux annexes

NOTE(S) DE LA PAGE 1

Dans le total des emprunts à court terme et des avances d'autres fonds au fonds d'immobilisations il y a un montant de \$45,520,000 servant à financer temporairement les acquisitions d'immobilisations autorisées par le Gouvernement du Québec.

BILANS AU 31 MAI 2003
Université McGill

979000

	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds	Total	Total au 31 mai 2002
	1	2	3	4	5	6	7
ACTIF							
1 Encaisse (001)							
2 Placements à court terme (005)							
3 Intérêts courus à recevoir (010)		18,000,000	79,556,000	28,630,635		106,185,635	72,775,332
4 Fonds détenus chez le fiduciaire (090)			5,055,704	22,375,815		45,431,519	35,188,619
5 Subventions à recevoir - MEC-ES (015) Page 11	52,561,975		3,827,207	4,236,298		4,236,298	3,495,052
6 Subvention à recevoir - GQ (170) Page 13							
7 Autres montants à recevoir (175,035)			432,558			52,561,975	20,749,440
8 Comptes à recevoir Droits de scolarité (020)	5,761,030		2,721			5,761,030	5,022,740
9 Autres comptes à recevoir (030,025)	22,969,459	205,159,574				228,129,033	181,428,776
10 Avances à d'autres fonds (040,045,050,055,060) Page 16		96,288,321	15,623,214	295,635		112,187,170	204,608,453
11 Frais payés d'avance (070)	2,758,115	840,644				3,598,759	1,993,072
12 Stocks (075)	173,033					173,033	507,466
13 Placements à long terme (100)							
14 Obligations et actions (125,130)				583,032,876		583,032,876	613,168,656
15 Prêts hypothécaires et autres prêts (135 et 140)				3,497,260		3,497,260	5,142,623
16 Biens immobiliers (145)							
17 Immobilisations (105,120) Page 21			792,273,837			792,273,837	669,576,944
18 Contribution de l'UCSS aux constituantes (110)							
19 Frais reportés (080)	359,887					359,887	528,652
20 Autres actifs (085) (085,115 FI) (150,155,160 et 165 pour AF)	84,583,499	320,266,539	9,306,750	640,071,240		9,306,750	3,198,570
21 TOTAL DE L'ACTIF			906,074,270			1,950,997,548	1,816,341,267
PASSIF							
22 Découvert de banque (201)	26,384,723					26,384,723	
23 Emprunts à court terme (205)			11,294,809			11,294,809	5,464,974
24 Dépôts de garantie et retenues sur contrat (305,310)							
25 Subventions à rembourser au MEC-ES (210) Page 11							
26 Comptes à payer (215,220)	33,191,897	8,649,007	2,891,790	555,374		45,288,068	26,076,508
27 Avances d'autres fonds (225,230,235,240,245) Page 16	15,623,214		96,563,956			112,187,170	204,608,453
28 Salaires, avantages sociaux et déductions à la source (255)	1,625,798					1,625,798	7,235,205
29 Revenus reportés (260) Page 12	15,759,987					15,759,987	11,785,806
30 Dettes à long terme (315,320,325,330,335)			442,744,385			442,744,385	322,121,333
31 Autres passifs (265) (270,275,280 et 285 pour AF)	8,298,802	10,000				8,308,802	12,698,032
32 Solde de fonds d'affectation d'origine interne (290FF 303 FI) Page 2 et 14	28,827,672		4,546,890			33,374,562	33,139,547
33 Solde de fonds non affecté (295) Page 2	(45,128,594)					(45,128,594)	(37,137,105)
34 Solde de fonds (300) Page 14		311,609,532	12,510,733			324,120,265	314,497,828
35 Solde de fonds d'affectation d'origine externe (302) Page 2				25,705,477		25,705,477	25,639,991
36 Solde de fonds Capital d'affectation interne (340) Page 14				412,384,862		412,384,862	385,956,270
37 Solde de fonds Capital d'affectation externe (345)							
38 Solde de fonds produits non-attribués affectation interne (350) Page 14				201,445,737		201,445,737	243,827,383
39 Solde de fonds produits non-attribués affectation externe (355)							
40 Solde de fonds investis en immobilisations (304)	(16,300,922)	311,609,532	335,521,707			335,521,707	262,417,042
41 Solde de fonds	84,583,499	320,266,539	352,579,330	639,515,866		1,287,403,806	1,228,340,956
42 TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DE FONDS			906,074,270	640,071,240		1,950,997,548	1,816,341,267

FONDS DE FONCTIONNEMENT
CONCILIATION SOLDE DE FONDS 2002-2003
 Université McGill
 979000

Page 2

	Solde non réparti	Enseignement Recherche/soin	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	TOTAL
	1	2	3	4	5	6
1 Solde au début de l'année	(19,594,889)	6,820,717	8,006,746	(4,443,285)	(2,088,374)	(11,299,082)
2 Redressement des années précédentes Page 15		(1,147,989)				(1,147,989)
3 Revenus de l'année Page 5		350,475,362	21,229,508	12,639,424	27,628,792	411,989,084
4 Dépenses de l'année Page 6		356,061,408	21,885,393	15,039,675	26,908,812	420,505,288
5 Résultats de l'année		(6,186,046)	(666,867)	(2,403,251)	719,960	(8,536,204)
6 Virements des autres soldes de fonds Page 16		8,191,074				8,191,074
7 Virements à d'autres soldes de fonds Page 16		3,508,721				3,508,721
8 Solde à la fin de l'année	(19,594,889)	4,160,035	7,239,861	(8,846,536)	(1,368,394)	(16,300,922)
9 Répartition du solde de fonds						
10 Solde de fonds d'affectation d'origine interne	25,533,706	3,930,858	7,239,861	(8,608,359)	(1,368,394)	28,827,672
11 Solde de fonds non affectés	(45,128,594)					(45,128,594)

FONDS AVEC RESTRICTIONS
CONCILIATION SOLDE DE FONDS D'AFFECTATION EXTERNE 2002-2003
 Université McGill
 979000

	6
12 Solde au début de l'année	290,607,622
13 Plus : Fonds alloués Page 7	275,139,957
14 Moins : Fonds utilisés Page 8	274,381,658
15 Redressement années précédentes Page 15	(2,460,902)
16 Virements des autres soldes de fonds Page 16	33,454,911
17 Virements à d'autres soldes de fonds Page 16	10,750,678
18 Solde à la fin de l'année	311,609,532

FONDS D'IMMOBILISATIONS
CONCILIATION SOLDE DE FONDS 2002-2003
Université McGill
979000

	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDE
	1	2	3
1 SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE			283,608,572
2 AJOUT DE CONTRIBUTIONS EXTERNES			
3 Subventions du gouvernement du Québec (Total des subventions de l'année à la page 13)		38,868,102	
4 Contribution du siège social de l'UQ			
5 Dons et subventions non gouvernementaux		15,133,424	
6 Contribution d'une fondation			
7 Revenus d'intérêts et de placements (comportant ceux provenant des fonds en fiducie)		4,001,306	
8 Gains sur vente d'immobilisations			
9 Autres contributions			
10 TOTAL DES CONTRIBUTIONS EXTERNES			58,002,832
11 AJOUT DE CONTRIBUTIONS INTERNES			
12 Redressements des années antérieures Page 15		\$	
13 Immobilisations acquises à même les autres fonds Page 21		129,006,913	
14 Revenus du fonds de dotation Page 4		\$	
15 Virements d'autres fonds Page 16		1,892,497	
16 Autres contributions internes		(42,592,005)	
17 TOTAL DES CONTRIBUTIONS EXTERNES			88,107,405
20 DÉDUIRE: DÉDUCTIONS INTERNES			
21 Redressement des années antérieures Page 15		\$	
22 Virements à d'autres fonds Page 16		55,400	
23 TOTAL DES DÉDUCTIONS INTERNES			55,400
24 DÉDUIRE LES DÉPENSES			
25 Intérêts sur la dette à long terme		29,883,485	
26 Intérêts à court terme et frais bancaires		558,032	
27 Intérêts sur les contrats de location acquisition			
28 Pertes sur ventes d'immobilisations			
29 Amortissements d'immobilisations		56,862,552	
30 Radiation d'immobilisations			
31 Autres dépenses (comportant l'amortissement des frais d'escompte)			
32 TOTAL DES DÉPENSES			87,084,079
33 SOLDE À LA FIN DE L'ANNÉE			362,579,330

CONCILIATION SOLDE DE FONDS 2002-2003							Page 4	
Université McGill							879000	
FONDS DE DOTATION								
	Capital d'affectation interne	Capital d'affectation externe	Produits nets non transférés d'affectation interne	Produits nets non transférés d'affectation externe	TOTAL	AUTRE FONDS		
	1	2	3	4	5	6		
1 Solde au début de l'année	25,639,991	385,956,270	0	243,827,383	655,423,644			
2 AJOUTER:								
3 Dons et dotations	65,486	19,617,909			19,683,395			
4 Redressement Page 15					\$			
5 Virements des autres fonds Page 16		6,790,473			6,790,473			
6 Revenus de placements			9,486,523	16,911,172	28,397,695			
7 Gains sur vente de placements					\$			
8 Transferts des produits nets non transférés					\$			
9 Autres Ajouts					\$			
10 TOTAL DES AJOUTS	65,486	26,408,382	9,486,523	16,911,172	52,871,563			
11 DEDUCTIONS								
12 Virements aux autres fonds Page 16				35,814,156	35,814,156			
13 Redressement Page 15					\$			
14 Frais d'opération				6,567,498	6,567,498			
15 Perte sur vente de placements			6,757,874	12,046,834	18,804,808			
16 Transferts aux solde de fonds - capital					\$			
17 Contributions au Fonds de fonctionnement			2,728,649		2,728,649			
18 Contributions au Fonds avec restrictions				4,864,230	4,864,230			
19 Contributions au Fonds d'immobilisations					\$			
20 Autres déductions					\$			
21 TOTAL DES DEDUCTIONS	\$	\$	9,486,523	69,292,818	68,779,341			
22 SOLDE A LA FIN DE L'ANNÉE	25,705,477	412,364,652	\$	201,445,737	639,515,866	\$		

FONDS DE FONCTIONNEMENT
REVENUS 2005-2006
Université Moncton

	Enseignement	Recherche	Services à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises associatives	Total
1 Droits de scolarité (401)	40,206,836					0			40,206,836
2 Forfaitaires étudiants étrangers (402)				8,579,838					8,579,838
3 Forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)				18,829,838					18,829,838
4 Coûtations des étudiants (455)							7,346,187		7,346,187
5 Autres revenus provenant des étudiants (456) (451)	28,887,008	0	4,129,461	6,199,529	0	6,432,416	0	0	47,206,410
6 Total des revenus provenant des étudiants	69,093,844	0	4,129,461	12,372,357	0	6,432,416	7,346,187	0	119,819,410
7 Subvention HEQES (518) (concordance Page 8)				216,200,235			1,873,100		217,855,333
8 Autres subventions provinciales (406, 410)	0	0	0	0	0	97,000		0	97,000
9 Subventions fédérales (418, 420)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Autres subventions (425, 426, 430)	2,148,139	27,606	419,817	1,712,721	248	816,526	291,119	0	6,413,636
11 Total des subventions	2,148,139	27,606	419,817	217,872,864	248	913,526	1,886,219	0	223,346,689
12 Revenus d'activités (435, 440)	0	0	0	6,647,797	0	11,550	7,002	0	6,666,348
13 Revenus provenant du fonds de dotation (445) Page 3	0	0	0	2,459,597	0	137,095		0	2,726,646
14 Revenus provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15 Recouvrement de coûts indirects (448)	0	0	0	3,621,814	0	208,794	0	0	3,231,308
16 Ventes scolaires (449)	1,929,840	3,000	3,484,438	1,011,809	3,853,473	12,015,087	3,259,340	27,828,792	63,246,591
17 Autres revenus (449, 470) Page 18	1,700,815	0	95,501	317,518	87,728	1,828,048	25,718	0	3,736,139
18 Total des revenus autres	3,680,235	3,000	3,579,939	13,498,236	3,971,211	13,843,898	3,434,918	27,828,792	69,896,898
19 TOTAL DES REVENUS	74,663,234	30,606	8,128,817	283,764,386	3,971,489	21,278,896	12,878,424	27,828,792	411,898,864

FONDS DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES 2002-2003
Université Moncton
879,000

	Enseignement	Recherche	Sciences à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises associatives	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	
1. Masses salariales									
2. Direction	24,191,478	0	619,820	3,804,296	0	1,095,846	340,736	120,110	30,183,076
3. Carence	8,713,447	33,620	4,459,417	12,054,308	2,698,016	1,090,841	1,852,719	1,842,719	34,088,011
4. Professeur-chercheur	91,285,004	166,791	833,292	946,340	1,890	2,716,172	606,449	25,398	97,141,025
5. Charges de cours	6,443,813	0	7,444	0	0	2,699,172	7,999	1,625	8,439,002
6. Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	997,195	53,486	15,613	69,826	0	346,664	37,428	175	1,528,687
7. Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	6,960,653	309,571	83,391	18,029	12,311	178,492	382,285	8,105	7,554,465
8. Personnel associatif non-enseignant	872,340	12,190	7,853,444	1,141,895	43,746	421,178	496,454	204,627	10,868,101
9. Personnel de soutien technique	5,893,005	69,425	3,823,341	1,139,297	378,472	306,871	384,472	95,994	95,994
10. Personnel de soutien de bureau	13,312,689	49,308	6,194,352	6,127,399	809,693	1,092,308	3,041,789	2,629,693	38,303,296
11. Personnel de soutien de bureau	72,742	1,825	4,395	66,538	10,475,444	33,292	687,752	4,672,011	16,871,499
12. Attributions sociales (700) (Quota Page 17)	24,888,060	89,678	4,317,685	7,964,184	2,780,244	1,216,244	1,452,599	2,388,737	44,305,501
13. Total des masses salariales et des avantages sociaux	163,442,003	880,860	27,596,548	34,202,304	17,379,878	12,106,367	8,639,698	11,860,348	208,619,686
14. Frais pour copier, imprimer et d'achat (700)	392,874	0	8,625	0	0	0	0	0	392,874
15. Prestataires (700)	82,708	37,890	0	0	0	48,018	0	0	148,616
16. Formation et perfectionnement (710)	90,382	9,006	103,378	135,896	14,100	14,100	8,380	5,732	403,360
17. Frais de déplacement et de représentation (715 720 725 730)	2,553,278	441,853	469,560	2,659,864	171,748	3,289,811	614,895	60,118	9,0718,523
18. Bourreaux (735)	838,342	89,111	12,887	50,791	0	111,847	1,340,786	50	2,148,486
19. Charges de subvention et d'opérations (740 871)	345,298	19,443	270,881	2,347,041	14,314	84,784	61,282	18,698	3,002,469
20. Fournitures et matériel (745)	6,109,390	2,189,817	4,829,693	9,271,284	4,448,046	3,103,182	1,102,990	4,364,350	36,078,083
21. Coût des marchandises vendues (755)	0	0	1,713	0	0	0	0	0	1,713
22. Frais de services (760 765 770 775 780 785 790 795 800)	4,748,618	129,899	4,194,485	7,002,446	14,309,893	3,090,046	922,102	8,490,872	38,647,264
23. Volumes et publications (790)	164,868	41,810	10,049,699	117,801	4,179	222,846	7,489	2,785	10,871,616
24. Dépenses relatives aux bâtiments (800 810 815 820 825 831 et 845)	890,651	41,208	2,123,887	209,914	18,451,442	299,699	2,329,407	4,162,698	28,490,796
25. Location de locaux (840 845)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26. Immobilisations - Achat et location (850 855 860 865)	2,428,690	831,396	6,862,448	1,808,436	3,486,072	1,884,268	193,742	990,877	17,892,089
27. Dépenses d'entretien (860 865)	18,020	1,896	6,699	1,290,653	6,320	79,295	27,378	1,941,281	3,389,089
28. Transfert de coût indirect (865)	0	0	0	1	0	0	0	0	1
29. Autres dépenses (860 870) Page 18	1,697	0	4,022,456	1,883,846	91,794	48,231	30,000	4,344,311	10,403,284
30. Total des dépenses autres	18,164,148	3,828,771	32,877,664	23,394,030	40,083,680	11,674,467	6,646,285	27,618,707	168,705,246
31. Versements financiers (871)	14,720	0	5,449	1301,871	705,000	739,848	6,846,346	6,846,346	14,719,861
32. Versements financiers (871)	(2,816,790)	(1,873,036)	(11,641,287)	(2,716,172)	(16,700,860)	(2,427,287)	(384,825)	(12,343,444)	(44,719,861)
33. Total avant dépenses exceptionnelles	168,231,681	2,804,413	49,307,295	67,529,511	48,208,406	21,892,399	16,029,675	28,908,512	420,600,286
34. Dépenses exceptionnelles (880) Page 18	0	0	0	0	0	0	0	0	0
35. TOTAL DES DÉPENSES	168,231,681	2,804,413	49,307,295	67,529,511	48,208,406	21,892,399	16,029,675	28,908,512	420,600,286

FONDS AVEC RESTRICTIONS
REVENUS 2002-2003
 Université McGill

979,000

	FONDS AVEC RESTRICTIONS								Total
	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 Subvention MEC-ES (475) (Page 9)	8,399,400	0	0	0	0	0	0	0	8,399,400
2 Autres subventions provinciales (490, 495, 410)	351,000	31,889,303	0	0	0	0	0	0	32,220,303
3 Subventions fédérales (415, 420)	0	97,553,422	0	0	0	3,081,652	0	0	100,635,074
4 Autres Subventions (425, 426, 430)	2,231,773	108,119,541	2,510,059	4,693,038	0	13,444,519	22,000	128,020,830	
5 Total des subventions	10,982,173	235,542,266	2,510,059	4,693,038	0	3,081,652	13,444,519	22,000	270,275,707
6 Intérêts et dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 Revenus provenant du fonds de dotation (445) Page 3	3,768,886	0	(1,884,068)	915,195	0	1,863,634	200,281	4,864,230	
8 Revenus provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 Ventes admettes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Ventes aux étudiants (461)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 Autres revenus (466, 470) Page 18	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12 Total des revenus autres	3,768,886	0	(1,884,068)	915,195	0	0	1,863,634	200,281	4,864,230
13 TOTAL DES REVENUS	14,751,061	235,542,266	625,991	5,608,233	0	3,081,652	15,308,453	222,281	275,139,937

FONDS AVEC RESTRICTIONS
DÉPENSES 2002-2003
Université McGill

879,000

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises affiliées	Total
1	Masses estafettes								
2	Direction	271,800	5,381,437	0	0	550,299	0	0	6,203,536
3	Géance	44,387	3,270,374	70,761	0	754,106	239,693	0	4,389,261
4	Professeur-chercheur	4,360,595	17,679,196	89,690	2,058	1,775,699	90,242	0	23,998,200
5	Chargés de cours	12,190	79,965	0	0	124,055	3,820	0	217,100
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	63,960	17,452,824	2,487	0	549,092	30,414	0	19,098,777
7	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	63,600	12,746,880	44,542	0	331,804	66,506	0	13,273,132
8	Personnel professionnel non-enseignant	52,160	1,953,766	15,390	66,617	780,451	27,503	0	2,905,879
9	Personnel de soutien technique	8,035	9,486,263	107,970	0	688,308	0	0	10,280,577
10	Personnel de soutien de bureau	285,023	2,885,535	27,249	162,802	670,808	102,938	0	4,134,155
11	Personnel de métier et personnel ouvrier	0	461,032	0	0	10,541	0	0	471,573
12	Avantages sociaux (700) (Céleste Page 17)	1,220,634	11,689,110	46,609	31,020	843,567	93,568	0	13,904,498
13	Total des masses estafettes et des avantages sociaux	6,402,454	83,103,144	404,718	282,797	6,968,961	654,784	0	97,796,878
14	Frais pour copies sélectiques et d'études (705)	0	18,086	0	0	0	0	0	18,086
15	Postdoctoraux (706)	15,028	8,142,815	0	0	148,096	0	0	8,305,939
16	Formation et perfectionnement (710)	38,868	83,928	0	0	23,987	0	0	147,784
17	Frais de déplacement et de représentation (715 720 725 730)	1,282,834	9,511,530	36,187	11,430	2,757,766	113,216	0	13,712,763
18	Bourses (735)	255,613	11,872,725	0	0	244,144	22,659,241	0	35,031,723
19	Dépenses de subventions et cotisations (740, 871)	1,480	8,414,798	270	0	329,003	10,384	0	9,755,673
20	Fournitures et matériels (745)	2,344,132	39,517,097	365,757	102,046	2,485,299	203,897	77,509	45,284,059
21	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	130,954	4,546,146	45,178	442	390,772	49,743	0	5,413,120
23	Volontaires et pédioclogues (760)	3,470	720,686	5,700,544	0	87,928	38,620	0	6,557,460
24	Dépenses reliées aux bâtiments (805,810,815,820 826, 827, 841 et 846)	23,053	9,083,458	7,502	0	304,707	253,870	133,620	10,189,781
25	Locations de locaux (840, 845)	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Immobilisations - Achats et locations (825, 830, 835)	395,630	41,718,371	406,116	15,115	1,160,785	59,780	0	43,785,999
27	Dépenses d'entretien (850, 855)	320	16,408	0	0	427,825	0	0	444,553
28	Transfert de coûts indirects (865)	(14,726)	3,454,951	0	0	208,917	0	0	3,231,208
29	Autres dépenses (860, 870) Page 18	4,487,985	0	0	0	0	0	0	4,487,985
30	Total des dépenses autres	8,875,622	138,107,139	6,561,554	129,035	711,944	23,387,751	211,029	168,286,413
31	Vêtements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0
32	Ventes internes (878)	(12,303)	(7,782,093)	(10,172)	(100,945)	(1,767,135)	(38,010)	0	(9,711,633)
33	Total avant dépenses exceptionnelles	15,385,773	213,428,215	6,554,100	290,887	711,944	24,003,525	211,029	274,281,658
34	Dépenses exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
35	TOTAL DES DÉPENSES	15,385,773	213,428,215	6,554,100	290,887	711,944	24,003,525	211,029	274,281,658

CONCILIATION SUBVENTION MEC-ES 2002-2003

Université McGill
978000

Page 9

	Sommes comptabilisées au Fonds de fonctionnement	Sommes comptabilisées au Fonds avec restrictions	Sommes comptabilisées au Fonds d'immobilisations	Sommes en fiduciaire	Total 5=1+2+3+4	Subvention reportée de l'année précédente	Dépenses effectuées	Subvention non dépensée 6=4-7
1 Subvention générale	189,252,300				189,252,300			
2 Ajustements pour le nombre de grade	5,277,500				5,277,500			
3 Frais indirects de la recherche	8,982,000				8,982,000			
4 Services aux étudiants	1,575,100				1,575,100			
5 Soutien à l'enseignement médical		4,819,300			4,819,300			4,819,300
6 Matériel vétérinaire					0			
7 Soutien à l'insertion professionnelle					0			
8 Soutien à la formation initiale des enseignants	375,300				375,300			
9 Soutien aux bibliothèques et à l'accès aux équipements informatiques	2,462,600				2,462,600			
10 Locations de locaux	970,400				970,400			
11 Soutien à l'intégration aux personnes handicapées		40,000			40,000			
12 Soutien aux communautés autochtones		130,000			130,000			
13 Fonds des services à la collectivité		1,401,100			1,401,100			
14 Soutien au développement de programmes de formation courte	70,000				70,000			
15 Technologie de l'information Frais administratifs	6,300				6,300			
16 Technologie de l'information Projets particuliers		128,000			128,000			128,000
17 Autres projets de rétroversements	1,528,000				1,528,000			
18 Subvention de contingents	1,000,000				1,000,000			
19 RISQ								
20 Autres ajustements	1,167,800	60,000			1,227,800			
21 Technologie de l'information Bourses aux diplômés		522,000			522,000			522,000
22 Bourses pour les études à l'étranger du Québec		1,064,500			1,064,500			1,064,500
23 Programmes travail-études étudiants étrangers		234,500			234,500			234,500
24 Activités para-universitaires					0			0
25 Total approuvant au calcul défruits du MEC-ES	213,667,406	6,389,400	0	0	222,066,806			
26 Subvention pour frais inhérents de la dette à long terme	1,882,000				1,882,000			
27 Transfert à d'autres universités relativement à des programmes parajurés					0			
28 Transfert d'autres universités relativement à des programmes parajurés					0			
29 Ajustement du compte à recevoir (à payer)								
29 Règles de l'ajustement des années antérieures calculé à 2 ans	(1,655,303)				(1,655,303)			
30 Comptes à recevoir (à payer) Règles de l'ajustement des années antérieures					0			
31 Programmes travail-études étudiants Aides financières					0			
32 Ajustements effectués par le Collège Social de l'UQ (Voir page 10)	3,941,236				3,941,236			
33 Total des subventions comptabilisées	217,835,333	6,389,400	0	0	226,234,733			

AJUSTEMENTS PAR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
SUBVENTION MEQ-ES 2002-2003
Université McGill
979000

Page 10

		1
1	Equité Salariale	3,941,236
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20	Ajustements Totaux	3,941,236

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ANNEXE SUBVENTION À RECEVOIR (À PAYER) MEG-ES

2002-2003

Université McGill

979000

Page 11

		SUBVENTION À RECEVOIR (À PAYER) MEG-ES		
		DÉBIT	CRÉDIT	SOLDE
		1	2	3
1 SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE				20,749,440
2 ENCAISSEMENTS DE LA SUBVENTION MEG-ES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES			14,679,653	
3 SUBVENTION MEG-ES DE L'ANNÉE COURANTE (SELON LE CALCUL DU MEG)		222,897,500		
4 VERSEMENTS DE L'ANNÉE COURANTE SUBVENTION MEG			174,639,236	
5 RADATION DE COMPTES À RECEVOIR			1,766,076	
6 SOLDE À LA FIN DE L'ANNÉE				52,561,975

FONDS DE FONCTIONNEMENT
REVENUS REPORTÉS 31 MAI 2003

Université McGill
979000

Page 12

1	Droits de scolarité Institutionnels (trimestre été)	1	8,195,392
2	Forfaitaires des étudiants étrangers (trimestre été)		493,008
3	Forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents (trimestre été)		870,847
4	Autres		6,200,740
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20	TOTAL		15,759,987

FONDS D'IMMOBILISATIONS
ANNEXE SUBVENTION À RECEVOIR GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2002-2003

Université McGill

979900

Page 13

	Subvention - Acquisitions d'immobilisations MEQ	Subvention - Acquisitions d'immobilisations Autres Ministères	Subvention pour le remboursement des intérêts à long terme MEQ	Subvention pour le remboursement du capital MEQ	Subvention - Fonds d'amortissement MEQ	Subvention- financement temporaire MEQ	Subvention pour le remboursement du capital Autres Ministères	Subvention pour le remboursement des intérêts à long terme Autres Ministères	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE						893,534			893,534
2 PLUS : SUBVENTION DE L'ANNÉE EN COURS			23,354,070	16,497,000	(1,541,000)	558,032			38,868,102
3 MOINS: MONTANTS REÇUS DANS L'ANNÉE			23,354,070	16,497,000	(1,541,000)	1,019,008			39,328,078
4 MOINS: RADIATIONS DE L'ANNÉE									\$
5 REDRESSEMENT DES ANNÉES ANTÉRIEURES									\$
6 SOLDE À LA FIN DE L'ANNÉE	\$	\$	\$	\$	\$	432,558	\$	\$	432,558

ANNEXE SUR LES SOLDES DE FONDS

2002-2003
Université McGill

979000

Page 14

DÉTAILS PAR NATURE AVEC UN MATÉRIALITÉ DE 50 000\$					
	Solde de fonds Fonds de fonctionnement Affectation d'origine interne	Solde de fonds Fonds d'immobilisations Affectation d'origine interne	Solde de fonds Fonds de Dotation - Capital Affectation d'origine interne	Solde de fonds Fonds de Dotation Produits non distribués Affectation d'origine interne	Solde de fonds Autres Fonds
1	1	2	3	4	5
1 Facultés tranché non dépenses des budgets	28,827,872				
2		4,546,890			
3 Enseignement			22,400,728		
4 Soutien à l'enseignement et recherche			2,287,091		
5 Soutien institutionnel			3,655		
6 Services à la collectivité			973,639		
7 Services aux étudiants			60,364		
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					

ANNEXE SUR LES SOLDES DE FONDS

2002-2003

Université McGill

979000

Page 14

DÉTAILS PAR NATURE AVEC UN MATÉRIALITÉ DE 50 000\$					
	Solde de fonds Fonds de fonctionnement Affectation d'origine interne 1	Solde de fonds Fonds d'immobilisations Affectation d'origine interne 2	Solde de fonds Fonds de Dotation - Capital Affectation d'origine interne 3	Solde de fonds Fonds de Dotation Produits nets non distribués Affectation d'origine interne 4	Solde de fonds Autre Fonds 5
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50 Total des redressements des soldes de fonds	28,827,812	4,546,800	25,705,417	\$	\$

ANNEXE REDRESSEMENTS DE SOLDES DE FONDS

2002-2003

Université McGill

979000

		Solde de fonds	Solde de fonds	Solde de fonds	Solde de fonds	Solde de fonds
		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restriction 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de Dotation 4	Autre Fonds 5
1		(1,147,989)	(2,480,802)			
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20	Total des redressements des soldes de fonds	(1,147,989)	(2,480,802)	\$	\$	\$

ANNEXE OPERATIONS INTERFONDS

2002-2003

Université McGill

878000

Page 16

AVANCES INTERFONDS		Fonds de fonctionnement	Fonds avec restriction	Fonds d'immobilisations	Fonds de Dotation	Autre Fonds	Total des avances aux autres fonds
DU <<<> AU		1	2	3	4	5	6
1	Fonds de fonctionnement						\$5
2	Fonds avec restriction			96,268,321			96,268,321
3	Fonds d'immobilisations	15,623,214					15,623,214
4	Fonds de Dotation			296,636			296,636
5	Autre Fonds						\$5
6	Total des avances des autres fonds	15,623,214	\$	96,563,956	\$		112,187,170
VIREMENTS INTERFONDS		Fonds de fonctionnement	Fonds avec restriction	Fonds d'immobilisations	Fonds de Dotation	Autre Fonds	Total des virements aux autres fonds
DU <<<> AU		1	2	3	4	5	6
7	Fonds de fonctionnement		3,508,721				3,508,721
8	Fonds avec restriction	3,990,205			6,790,473		10,780,678
9	Fonds d'immobilisations		55,400				55,400
10	Fonds de Dotation	4,230,889	29,890,790	1,092,487			35,814,156
11	Autre Fonds						\$5
12	Total des virements des autres fonds	8,191,074	33,454,911	1,092,487	6,790,473		50,128,965

AVANTAGES SOCIAUX 2002-2003
Université McGill
979000

	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Total
	1	2	3
Composition des avantages sociaux			
1 Régime de retraite de l'université	13,234,304	2,704,231	15,938,535
2 Régimes de retraite provinciaux : RRE, RRF et RREGOP			\$
3 Régie des rentes du Québec	7,888,634	2,557,271	10,245,905
4 Financement des programmes de santé	11,061,224	3,207,607	14,268,831
5 Commission de la santé et de la sécurité au travail	4,292		4,292
6 Commission de l'assurance emploi	4,888,394	1,720,088	6,608,482
7 Assurance-vie	1,238,770	219,767	1,458,537
8 Assurance santé et salaire	3,775,356	759,789	4,535,145
9 Exonération des droits de scolarité	1,645,881	2,735,745	4,381,626
10 Régime des rentes pour déficit actuariel			\$
11 Autre: Reg. de retraite synd.	770,653		770,653
12 Autre:			\$
13 Autre:			\$
14 TOTAL	44,306,508	13,904,488	58,210,006

ANNEXE SUR LES AUTRES REVENUS ET AUTRES DÉPENSES

2002-2003

Université McGill

979000

	Fonds de Fonctionnement			Fonds avec restriction	
	Ventes aux étudiants Fonction enseignement 1	Autres revenus 2	Autres dépenses 3	Autres revenus 4	Autres dépenses 5
MATÉRIALITÉ DE 25 000\$					
1	Montants versés à titre de droits de scolarité pour les autofinancés	27,462,298			
2	Récupérations de salaires ou prêts de service		3,736,138		
3	Mauvaise créances			534,576	
4	Autres ventes aux étudiants-notes de cours-matériaux	1,104,707			
5	Système d'information Banner		4,000,000		
6	Residences renovations		1,900,534		
7	Magasin scolaires renovations		592,295		
8	Biens immobiliers		1,529,125		
9	Stationnement garages		1,254,980		
10	Système de réfrigération		91,754		
11	Brevets		500,000		
12	L'enseignement medical				4,497,965
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30	TOTAL	28,567,005	3,736,138	10,403,284	\$ 4,497,965

9790000

[illegible]

FONDS DE FONCTIONNEMENT - TROUPEAUX ET BATIMENTS

2002-2003
Université McGill

979,000

Page 20

	Direction	Sécurité	Communication	Autres	TOTAL
	1	2	3	4	5
1 Masse salariale					
2 Direction	0	0	0	0	0
3 Gérance	864,686	293,989	0	1,708,442	2,868,016
4 Professeur-chercheur	1,850	0	0	0	1,850
5 Chercheur de cours	0	0	0	0	0
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	0	0	0	0
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	11,513	309	0	389	12,211
8 Professionnel non enseignant	42,090	0	0	1,746	43,746
9 Soutien technique	144,538	1,395	0	253,746	378,479
10 Soutien bureau	278,103	159,740	0	374,845	609,588
11 Matériel et courrier	34,474	0	0	10,441,370	10,475,844
12 Avertisseurs sociaux	248,818	75,027	0	2,465,589	2,789,344
13 Total de la masse salariale et des avantages sociaux	1,829,381	527,480	0	10,226,137	11,717,878
14 Frais de comités académiques et d'études	0	0	0	0	0
15 Formation et perfectionnement	8,808	9,685	0	19,804	38,577
16 Frais de déplacement, de séjour du personnel	17,288	29,891	0	110,071	156,828
17 Frais de déplacement pour donner des cours	0	0	0	0	0
18 Frais de représentation et de réceptions	919	977	0	13,025	14,921
19 Subventions et cotisations	2,371	7,140	0	4,733	14,274
20 Fournitures et matériels	848,990	89,421	0	3,539,635	4,448,046
21 Volumes et périodiques	0	2,223	0	2,556	4,779
22 Cédés des marchandises vendues	0	0	0	0	0
23 Honoraires professionnels	0	0	0	0	0
24 Frais légaux, publicités et intérêts et frais bancaires	13,038	0	0	18,754	31,792
25 Services contractuels	8,852,858	1,898,106	0	4,940,825	13,792,891
26 Assurances	8,579	1,596	0	83,118	80,204
27 Endossement téléphonique	49,865	40,589	0	207,617	298,861
28 Téléphone et télécopieur	266	142	0	478	877
29 Électronique, matériel, gaz et autres	138,021	0	0	15,041,849	15,174,870
30 Travaux municipaux	0	0	0	0	0
31 Chauffage	0	0	0	0	0
32 Entretien et réparation	71,101	64,281	0	384,674	510,056
33 Remplacements et remplacement	18,506	0	0	2,716,138	2,734,736
34 Améliorations locales et subventions	0	0	0	0	0
35 Améliorations locales non subventionnées	0	0	0	0	0
36 Mobilier et équipement - locaux	1,487,771	1,472	0	1,394,154	2,783,397
37 Immobilisations - actifs	641,402	74,094	0	109,270	720,676
38 Locaux de bureau et bâtiments (640, 645)	0	0	0	0	0
39 Matériaux créances	0	0	0	0	0
40 Autres dépenses	91,754	0	0	0	91,754
41 Virements interfonctions	0	0	0	705,020	705,020
42 Ventes d'immobilier	(2,708,510)	(483,716)	0	(7,488,124)	(10,700,350)
43 Total des autres dépenses	7,409,868	1,784,123	0	21,701,438	30,895,430
44 Total des dépenses avant dépenses exceptionnelles	9,927,348	2,313,583	0	36,927,578	48,258,408
45 Dépenses exceptionnelles	0	0	0	0	0
46 Total des dépenses	9,927,348	2,313,583	0	36,927,578	48,258,408

POWER DISTRIBUTIONS
OF THEORETICAL
DISTRIBUTIONS
UNIVERSITY MICROFILMS

	Immobilisations brutes au début de l'année	Financé par le gouvernement du Québec	Fonds de fonctionnement	Acquisitions de l'année	Fonds de Dotation et Autre Fonds	Fondateurs et dons	Autres Sources	Total des acquisitions de l'année	Solde à reporter
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 Projets en cours	22 031,757	16 330,443	41 778,186	7 967,357		14 762,723	8 000,000	86 443,707	110,475,484
2 Terrains	8,110,253							\$	8,110,253
3 Améliorations de terrains et services généraux	2 467,754							\$	2 467,754
4 BâtimENTS	374,215,596							\$	374,215,596
5 Améliorations bâtimENTS	1,397,162							\$	1,397,162
6 Rénovations et réaménagements	213,395,275							\$	213,395,275
7 Mobiliers	8,343,931	778,424	2,025,029	740,005		150,638		4,174,897	13,518,128
8 Équipements audiovisuels, spécialisés et outillage	91,771,830	1,156,784	3,545,687	26,529,621		780,569		31,313,891	123,065,691
9 Matériel roulant	1,312,183		276,680	147,135				423,825	1,636,008
10 Équipements informatiques	67,347,092	4,051,418	6,525,628	12,270,472		3,398		23,308,212	90,673,304
11 Documents de bibliothèque	134,313,929	4,109	10,115,222	5,599,298		1,105,400		16,797,719	161,111,646
12 Autres actifs corporels	7,692,444	12,498	144,392	369,613		133,675		660,316	8,342,890
13 Actifs non amortissables	1,625,098					110,430		110,430	1,736,468
14 Logiciels	24,317,394	83,816	10,773,389	826,001				11,693,205	36,037,699
15 Autres actifs incorporels								\$	\$
16 Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition								\$	\$
17 TOTAL	959 298 457	22 898 129	74 681 420	54 535 285	\$	17 030 230	8 000 000	176 934 272	1 136 222 729
	Solde reporté	Vente ou radiation d'actifs (en \$)	Virements débet (crédit)	Immobilisations brutes à la fin de l'année	Solde au début de l'année	Prix amortissement	Méthode amortisation	Solde à la fin de l'année	Immobilisations nettes à la fin de l'année
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
18 Profits en cours	110,475,484.0		778,709,914	33,795,660				\$	33,795,660
19 Terrains	8,110,253.0			8,110,253				\$	8,110,253
20 Améliorations de terrains et services généraux	2,467,754.0			2,467,754	609,878			1,734,490	1,734,490
21 BâtimENTS	374,215,695.0		79,709,914	460,602,909	165,213,664	123,298		165,047,663.0	205,679,316
22 Améliorations bâtimENTS	1,397,162.0			1,397,162	1,396,017	83,146		1,397,162.0	\$
23 Rénovations et réaménagements	213,395,275.0			213,395,275	17,463,270			17,463,270.0	185,970,005
24 Mobiliers	13,518,128.0	(839,334)		12,679,794	5,162,432	2,535,029	638,334	6,966,868	6,763,868
25 Équipements audiovisuels, spécialisés et outillage	123,065,691.0	(9,187,659)		113,887,832	42,162,483	14,257,229	9,187,659	47,202,283.0	69,666,579
26 Matériel roulant	1,636,008.0	(126,095)		1,509,913	483,432	307,992	114,731	676,393.0	863,520
27 Équipements informatiques	90,673,304.0	(9,713,789)		80,959,515	33,098,032	16,191,697	9,713,789	39,778,170.0	41,183,395
28 Documents de bibliothèques	151,111,646.0			151,111,646	20,457,244	3,777,781		24,716,078.0	129,696,579
29 Autres actifs corporels	8,342,890.0	(241,463)		8,001,367	2,770,618	453,693		2,781,999.0	5,211,368
30 Actifs non amortissables	1,736,468.0			1,736,468				\$	\$
31 Logiciels	36,037,699.0	(2,235,053)		33,802,106	19,827,695	6,764,421	2,235,052	15,299,504.0	18,465,602
32 Autres actifs incorporels	\$			\$				\$	\$
33 Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	\$			\$				\$	\$
34 TOTAL	1,136,222,729	(22,443,133)	\$	1,113,779,596	288,711,413	54,318,455	22,624,697	321,506,789	792,273,837

SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL

Page 22

2002-2003

Université McGill

979000

		PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL NON RÉGULIER
CATÉGORIES DE PERSONNEL		1	2
1	Direction	78,719	
2	Gérance	49,665	50,627
3	Professeurs-chercheurs	67,179	26,295
4	Auxiliaires à l'enseignement et à la recherche		22,352
5	Associés à l'enseignement et à la recherche	34,490	24,821
6	Professionnel non enseignant	51,752	
7	Soutien technique	35,967	26,524
8	Soutien bureau	31,237	24,259
9	Métiers et ouvriers	32,177	27,022
VALEUR MOYENNE D'UNE CHARGE DE 3 CRÉDITS			
10	Chargés de cours	2,502	